

Livraison à domicile dans les endroits de la ville et de la banlieue. Pour irrégularité dans le téléphonez à HARBOUR 5134

LE CONTROLE DES LIQUEURS A L'APPUI PRESQU'UNANIME DE L'ELECTORAT D'ONTARIO

Quatre-vingt députés favorables au contrôle gouvernemental sont élus par de fortes majorités. — Soixante-quinze conservateurs ont été élus. — Deux comtés sont encore douteux.

NICKLE DEFAIT A KINGSTON

Tous les ministres sont réélus, moins un. — MM. W. E. N. Sinclair et W. E. Raney, respectivement chefs libéral et progressiste, victorieux dans leurs comtés. — Les premiers résultats du vote ont démontré clairement la défaite de l'opposition prohibitionniste.

Le peuple de cette province, et qui l'a préparé un programme, qui quand il sera mis en vigueur, fera la prospérité de l'Ontario pour plusieurs années à venir. Le premier ministre remercie les journaux qui l'avaient aidé pendant la campagne.

DANS L'EST D'ONTARIO

Ottawa, 1er. — L'est de l'Ontario a approuvé la politique de contrôle gouvernemental du gouvernement conservateur d'une manière décisive dans l'élection d'aujourd'hui.

Le comté de Prescott est un autre comté où les électeurs n'ont pas eu l'occasion d'exprimer leur satisfaction ou leur mécontentement envers la loi de tempérance, vu que tous les candidats étaient des partisans du contrôle des liqueurs.

Le comté de Prescott est un autre comté où les électeurs n'ont pas eu l'occasion d'exprimer leur satisfaction ou leur mécontentement envers la loi de tempérance, vu que tous les candidats étaient des partisans du contrôle des liqueurs.

Dans Renfrew-Sud, l'ancien fermier John McCarty, qui se présente comme un partisan de la loi de tempérance, fut défait par T. M. Costello, conservateur, et Glangarry est tourné dans la colonne conservatrice pour la première fois depuis 1908.

En dépit de la violente tempête de neige qui ne s'est pas calmée de la journée, le vote a été considérable et l'intérêt a été intense.

DECLARATION DE M. SINCLAIR

Oshawa, Ont., 1er. — "Je n'ai rien à dire" a déclaré W. E. N. Sinclair, chef libéral, ce soir, quand il eut été mis au fait des résultats définitifs de l'élection, aujourd'hui.

Toronto, 1er. — Le premier ministre Ferguson a conduit à la victoire son cabinet tout entier, à l'exception de l'hon. David Jamieson, ministre sans portefeuille, qui a été défait dans Grey-Sud par Farquhar Oliver, progressiste.

UN REVIREMENT

Toronto, 1er. — Les résultats reçus jusqu'à 8.40 heures p.m. démontraient que les comtés ruraux votaient plutôt suivant les lignes de parti que sur la question de la prohibition ou du contrôle des liqueurs.

LES ELUS

Conservateurs... 76
Libéraux... 11
Progressistes... 12
Indépendants... 10
Sièges vacants... 2

Toronto, 1er. — Quand il fut définitivement assuré que le gouvernement provincial avait été réélu par une forte majorité aux polls aujourd'hui, le premier ministre Ferguson, dans un discours prononcé au balcon du Journal local ce soir, a remercié les partisans pour leur travail de campagne.

Le premier ministre déclara que le gouvernement responsable britannique, tel qu'il est, n'est pas le meilleur gouvernement qu'elle ait jamais eu.

Comme résultat de l'élection aujourd'hui, le gouvernement croit comté qu'il a l'appui sans réserve

LA POSITION DES PARTIS

(Dépêche de la Presse Canadienne) Toronto, 1er. — A 11.45 heures, la Presse Canadienne publiait l'élection de 110 députés sur un total de 112, dont 80 appuient la politique de contrôle des liqueurs du gouvernement Ferguson.

Voici le sommaire :
Conservateurs... 75
Libéraux... 14
Progressistes... 11
Libéraux-progressistes... 5
Libéraux-indépendants... 4
Ouvrier... 1

Les sièges douteux sont Cochrane-Nord et Manitoulin.

Frontenac-Lennox. — Dr E. Ming (L.)
Glangarry. — Angus McGillis (C.)
Grenville. — Hon. G. Howard Ferguson (C.)
Grey Nord. — D. J. Taylor (Prog.)
Grey Sud. — Farquhar Oliver (Prog.)
Haldimand. — R. F. Miller (L.)
Halton. — George Hillmer (C.)
Hamilton Centre. — Thomas Juttén (C.)
Hamilton Est. — Hon. Dr Leeming Carr (C.)
Hamilton Ouest. — Fred. T. Smye (C.)
Hastings Est. — James F. Hill (C.)
Hastings Nord. — Hon. Robert Cooke (C.)
Hastings Ouest. — W. H. Ireland (C.)
Huron Nord. — C. A. Robertson (L.)
Huron Sud. — Alex. Neeb (C.)
Kenora. — J. P. Earnkyn (C.)
Kent Est. — Christopher Gardiner (Prog.)
Kent Ouest. — Rev. A. C. Calder (C.)
Kingston. — Thomas A. Kidd (C.)
Lambton Est. — Leslie W. Oke (Prog.)
Lambton Ouest. — W. S. Haney (C.)
Lanark Nord. — T. A. Thompson (C.)
Lanark Sud. — E. R. Stedman (C.)
Leeds. — F. J. Skinner (C.)
Lincoln. — R. H. Kemp (Prog.)
London Nord. — J. P. Moore (C.)
London Sud. — Dr J. C. Wilson (C.)
Manitowish. — Le Baron Dibblee (C.)
Manitoulin. — Thomas Farquhar (Prog.)
Middlesex Nord. — Alex. McLean (Prog.)
Middlesex Ouest. — J. G. Lethbridge (Prog.)
Muskoka. — G. W. Ecclestone (C.)
Niagara Falls. — W. G. Willson (C.)
Nipissing. — Harry Morel (C.)
Northumberland. — Hon. John S. Martin (C.)
Northumberland. — Dr G. S. Robertson (L.)
Ontario Nord. — T. D. Bell (C.)
Ontario Sud. — W. E. N. Sinclair (L.)
Ottawa Est. — J. A. Pinard (L-Ind.)
Ottawa Nord. — A. E. Honeywell (C.)
Ottawa Sud. — T. M. Birkett (C.)
Oxford Nord. — M. E. Scott (Lib. Prog.)
Oxford Sud. — W. H. Chambers (C.)
Parry Sound. — Dr G. V. Harcourt (C.)
Peel. — Col. T. L. Kennedy (C.)
Perth Nord. — Hon. J. D. Monteith (C.)
Perth Sud. — A. A. Colquhoun (L.)
Peterborough. — W. H. Bradburn (C.)
Peterborough County. — W. A. Anderson (L.)
Port Arthur. — F. H. Keefer (C.)
Prescott. — Edmond Proxer (Lib. Ind.)
Prince Edward. — W. E. Raney (Prog.)
Rainy River. — J. A. Mathieu (C.)
Renfrew Nord. — Alexander Stuart (C.)
Renfrew Sud. — T. M. Costello (C.)
Russell. — Aurélien Bélanger (L-Ind.)
St. Catharines. — E. C. Graves (C.)
Sault Ste-Marie. — James Lyons (C.)
Simcoe Centre. — Charles E. Wright (C.)
Simcoe Est. — Hon. William Finlayson (C.)
Simcoe Sud-Ouest. — J. H. Mitchell (L-Prog.)
Stormont. — D. A. MacNaughton (C.)
Sturgeon Falls. — T. Legault (Ind. L.)
Sudbury. — Hon. Charles McCrea (C.)
Temiskaming. — A. J. Kennedy (C.)
Toronto Beaches. — T. T. Murphy (C.)
Toronto Bellwoods. — W. H. Edwards (C.)
Toronto Bracondale. — A. R. Nesbitt (C.)
Toronto Brockton. — Fred. G. McBrien (C.)
Toronto Dovencourt. — Samuel J. Wright (C.)
Toronto Eglinton. — H. H. Ball (C.)
Toronto Greenwood. — George J. Smith (C.)
Toronto High Park. — W. A. Baird (C.)
Toronto Parkdale. — Hon. W. H. Price (C.)
Toronto Riverdale. — George Oakley (C.)
Toronto St. Andrews. — W. R. Fleet (C.)
Toronto St. David. — Hon. Joseph E. Thompson (C.)
Toronto St. Georges. — E. W. J. Owens (C.)
Toronto St. Patrick. — John A. Currie (C.)
Toronto Woodbine. — George Shields (C.)
Victoria Nord. — William Newman (L-Prog.)
Victoria Sud. — R. J. Patterson (C.)
Waterloo Nord. — W. G. Weichel (C.)
Waterloo Sud. — Karl K. Homuth (Lab.)
Welland. — Mark Vaughan (C.)
Wellington Nord-Est. — Dr George McQuibban (L.)

(A suivre à la page 7)

UN INCIDENT A L'ENQUETE DES TAUX DE FRET

Deux avocats en viennent à une prise de bec sur une question de tonnage

AJOURNEMENT EN JANVIER

(Dépêche de la Presse Canadienne) Ottawa, 1er. — La cause de la révision des taux de fret qu'entend actuellement la Commission des Chemins de fer à Ottawa, a pris plusieurs heures avant d'accomplir quelque progrès.

Le président de la Commission McKeown dit que l'avocat serait dûment averti de ce qui serait fait. Il y eût plusieurs débats avant que la commission se mit à étudier le cas de la Colombie-britannique.

Le sort du "Chris Moeller" est encore incertain. Ce vaisseau transportant des liqueurs, avec un cargaison riche, est amarré dans le port de Victoria, attendant la libre pratique qui lui fut ensuite refusée.

SEANCE DU MATIN

Victoria, C.B., 1er. — M. Jesse A. Nozoff, président de la Manitoba Refineries, de la Colombie britannique, a produit son livre de banque pour examen par la commission des douanes, lors de la découverte de la douane, lors de la découverte de la douane.

Le montant qu'il obtint à Winnipeg fut de \$17,000, dit M. Nozoff, mais il se servit de la différence entre ce montant et celui de \$12,250 pour payer des billets, etc.

"Pourquoi en faites-vous un compte ouvert?" demanda l'honorable M. Rowell, qui répondit que cet argent devait servir à financer son commerce des spiritueux.

"Je ne peux tolérer un tel état de choses", déclara M. Flintoff. "Il sait que nos chiffres ne comprennent pas ceux des chemins de fer dont il a été question précédemment."

UN CABINET DE COALITION FORME EN ROUMANIE?

Les factions politiques s'uniraient afin d'éviter une crise

RETOUR DE LA REINE

(Cable de la Presse Associée) Bucharest, 1er. — Tandis que la reine Marie se rend précipitamment chez elle, les chefs politiques auraient décidé de former un cabinet de coalition.

MARIE EN ROUTE POUR BUCHAREST

Paris, 1er. — La reine Marie de Roumanie a quitté Paris un peu avant huit heures ce soir, en route pour Bucharest, avec le prince Nicolas, la princesse Ileana et sa suite, outre un wagon rempli de malles.

Le prince Nicolas avait ses poches pleines d'articles de toutes sortes. Elle brisa sa plume favorite à force de signer des chèques dans une librairie cet après-midi et elle la laissa sur le comptoir pour être réparée et renvoyée en Roumanie.

La reine accepta de bonne grâce de se faire photographier, mais elle dit en riant: "Les assauts des photographes sont le seul reproche que j'aie eu à faire aux Américains."

Elle se montra fort enthousiaste, en parlant aux reporters, tantôt en anglais, tantôt en français, au sujet des splendeurs de l'Amérique et elle ajouta: "Vous ne pouvez vous faire une idée de ce que tout fonctionne admirablement dans ce pays."

UN COURTIER EST MENACE DE PERDRE SON PERMIS TOUJOURS DETENU

Par la Commission Royale des Douanes à Victoria, C. B. — Le "Chris Moeller"

TOUJOURS DETENU

(Dépêche de la Presse Canadienne) Victoria, B. C., 1er. — M. Tresham Alfred Andrew, courtier en douanes de Vancouver, a été averti aujourd'hui par la Commission Royale qu'il ne peut pas obtenir son permis de courtier.

M. Andrew est le courtier qui exécuta la libre pratique de la cargaison du fameux vaisseau de contrebande, "Chris Moeller". Son témoignage démontre qu'il avait réussi à faire de même pour plusieurs autres vaisseaux faisant la contrebande pendant ces deux dernières années.

Le sort du "Chris Moeller" est encore incertain. Ce vaisseau transportant des liqueurs, avec un cargaison riche, est amarré dans le port de Victoria, attendant la libre pratique qui lui fut ensuite refusée.

Le montant qu'il obtint à Winnipeg fut de \$17,000, dit M. Nozoff, mais il se servit de la différence entre ce montant et celui de \$12,250 pour payer des billets, etc.

"Pourquoi en faites-vous un compte ouvert?" demanda l'honorable M. Rowell, qui répondit que cet argent devait servir à financer son commerce des spiritueux.

"Je ne peux tolérer un tel état de choses", déclara M. Flintoff. "Il sait que nos chiffres ne comprennent pas ceux des chemins de fer dont il a été question précédemment."

"Je crois qu'il est inutile de répondre à cela", dit M. McGee.

PERTE ANNUELLE DE \$134,000,000. PAR LA DIVERSION

Qu'accomplit le district sanitaire de Chicago. — Perte de l'énergie électrique

LA NAVIGATION AFFECTEE

(Dépêche de la Presse Associée) Washington, D.C., 1er. — La séance de la Cour suprême au sujet de la diversion des eaux des Grands Lacs, a repris son cours aujourd'hui, et un témoin a déclaré que la diversion de l'eau du lac Michigan par le district sanitaire de Chicago causait une perte internationale en énergie électrique, soit à la Nouvelle-Angleterre ou à l'Etat voisin, d'environ \$134,000,000.

Le colonel Hugh L. Cooper, un ingénieur électricien de Sanford, Conn., fut le témoin qui fit cette assertion outre une série d'autres calculs se chiffrant dans les millions.

L'avocat du district sanitaire et des Etats appuyant le programme de diversion s'opposèrent à la production du témoignage de Cooper, disant qu'il était exagéré.

Cooper calcula aussi que la diversion faite par Chicago faisait du tort à la navigation pour une somme d'environ \$7,500,000 par année, comme mesure de l'abaissement du niveau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.

Le colonel Cooper évalua que la diversion de 10,000 pieds cubes d'eau par seconde à Chicago représenterait une perte annuelle de 300,000 chevaux-vapeur à Niagara Falls.

Avec l'audition des témoignages aujourd'hui, les six Etats qui s'opposent à la diversion espèrent en finir avec leur cause à la fin de cette semaine.

Le montant qu'il obtint à Winnipeg fut de \$17,000, dit M. Nozoff, mais il se servit de la différence entre ce montant et celui de \$12,250 pour payer des billets, etc.

"Pourquoi en faites-vous un compte ouvert?" demanda l'honorable M. Rowell, qui répondit que cet argent devait servir à financer son commerce des spiritueux.

"Je ne peux tolérer un tel état de choses", déclara M. Flintoff. "Il sait que nos chiffres ne comprennent pas ceux des chemins de fer dont il a été question précédemment."

"Je crois qu'il est inutile de répondre à cela", dit M. McGee.

DECEMBRE ET L'HIVER FONT UNE IRRUPTION

La Saskatchewan est en plein hiver et une violente tempête de neige dure toute la journée

AUX ETATS-UNIS

(Dépêche de la Presse Canadienne) Regina, 1er. — Le sud de la Saskatchewan, Regina et le sud de la Saskatchewan, en général ont ressentit la plus froide température jamais eue en novembre.

Une violente rafale qui a balayé la ville, amoncelant des bancs de neige, la température est tombée à 15 degrés sous zéro pendant la nuit.

Plusieurs trains de passagers et le fret du Canadian National du Pacifique Canadien arrivèrent en retard à Regina. La plupart des trains furent en retard de quelques minutes et trièpe qui suivant les dépêches des deux compagnies fut générale dans toute la province.

L'HIVER A CHICAGO

Chicago, 1er. — Le mois de décembre et le Bonhomme Hiver ont fait une entrée triomphale dans le centre des Etats-Unis aujourd'hui, c'est-à-dire trois semaines avant le temps ordinaire.

L'ANGLETERRE PROTEGERA SES SUJETS

En Chine, mais elle maintiendra sa politique de conciliation

LA GREVE GENERALE

(Cable de la Presse Associée) Londres, 1er. — Il est peu probable que le gouvernement britannique abandonne sa politique de conciliation envers la Chine, par suite de la situation menaçante à Hankow.

Sir Austen Chamberlain, ministre des Affaires Etrangères, a informé la Chambre qu'il n'y avait pas de changement radical dans la situation depuis lundi alors que les fusilliers marins furent débarqués.

Ceci veut dire que les consuls britanniques sont en rapports avec les autorités de Canton quand et où la nécessité l'exige, tout comme ils sont en relations avec les autorités de Pékin.

Tout en reconnaissant la gravité des difficultés des colonies étrangères à Hankow, le ministre des Affaires Etrangères a informé la Chambre qu'il répugnait au gouvernement d'intervenir dans les affaires domestiques de la Chine, si ce n'est toutefois la nécessité de remplir ses devoirs en protégeant la vie des sujets britanniques.

Les troupes du nord se mutinent et le chaos règne au pays des Célestes

Les troupes du nord se mutinent et le chaos règne au pays des Célestes

Les troupes du nord se mutinent et le chaos règne au pays des Célestes

Les troupes du nord se mutinent et le chaos règne au pays des Célestes

Les troupes du nord se mutinent et le chaos règne au pays des Célestes

Les troupes du nord se mutinent et le chaos règne au pays des Célestes

Les troupes du nord se mutinent et le chaos règne au pays des Célestes

Les troupes du nord se mutinent et le chaos règne au pays des Célestes

Les troupes du nord se mutinent et le chaos règne au pays des Célestes

Les troupes du nord se mutinent et le chaos règne au pays des Célestes

Les troupes du nord se mutinent et le chaos règne au pays des Célestes

Les troupes du nord se mutinent et le chaos règne au pays des Célestes

RADIO

EMISSIONS LOCALES

POSTE CNRM, 411

Ce soir, à 7 heures, les postes radiophoniques du Chemin de fer National du Canada, CNRM, Montréal, 411, et CNRO, Ottawa, 434.5, transmettront simultanément le programme suivant:

Demi-heure des enfants par tante Bessie; rapports du marché sur la vente des produits agricoles, L'orchestre du Château Laurier, directement de la salle à manger de l'hôtel.

Musique de salon, par le fameux quatuor à cordes "Hart House", de Toronto.

Distribution: Gesa de Krez, premier violoniste; Harry Adaskin, second violoniste; Milton Blackstone, violoncelle; Boris Manbourg, violoncelliste.

Ce concert marque le centenaire de la mort de Beethoven, (Dudwig van) le plus grand compositeur de musique. Ce centenaire sera commémoré par tout le monde musical.

Trois morceaux de "Pictures at an Exhibition", (Moussorgsky); "Promenade", "An Old Castle" (un ménestrel chante une sérénade) et "Gossyping and Quarrelling in a French Market and Place". Quatuor en mi bémol, Opus 59, No 2 (Beethoven); Allegro Molto Adagio; Allegretto; Finale.

Sur demande spéciale: "Drink To Me only with thine Eyes", et "Celebrated Minuet" (Bocherini).

L'orchestre de danse du Château Laurier, directement de la salle de danse de l'hôtel.

POSTE CFCF, 411

12.35 à 1.00 heure p.m., concert par l'orchestre de M. Rex Battle, directement de la salle à manger principale.

1.00 à 1.15 heure p.m., température, heure.

1.15 à 1.40 heure p.m., continuation du programme de concert par l'orchestre de Rex Battle, directement de la salle à manger principale.

POSTE CKAC, 411

4.00 heures p.m., température, bourse, grains.

4.45 heures p.m., thé-dansant de l'hôtel Windsor.

7.00 heures p.m., transmission conjointe par CNRM, Montréal, et CNRO Ottawa, du chemin de fer National.

POSTES AMERICAINS

Concerts du soir

5.45 P.M. — 6.45 P.M. (E. T.) WCO, 484, Davenport. Concerts de cloches.

6.00 P.M. — 7.00 P.M. (E. T.) WEAF, 492, N.-Y. Hymnes.

6.30 P.M. — 7.30 P.M. (E. T.) WBAL, 246, Baltimore. Quatuor WBAL.

6.35 P.M. — 7.35 P.M. (E. T.)

WGN, 303, Chicago. Drake Concert Ensemble. WMAK, 266, Buffalo. Acteurs de Graces. WEEL, 349, Boston. Musical.

7.00 P.M. — 8.00 P.M. (E.T.)

KYW, 536, Chicago: Heure familiale. WMBB, 250, Chicago: Trianon Duo. WJR, 517, Pontiac: Detroit Symphony. WEW, 360, St-Louis: Musical. WORD, 275, Batavia: Webster Duo. WOC, 484, Davenport: Musical. KDKA, 309, E-Pittsburgh: Boîte aux merveilles. WBZ, 333, Springfield: Musical.

7.15 P.M. — 8.15 P.M. (E.T.)

WEOP, 286, Lansing: Musical. WI P, 509, Philadelphie: Studio.

7.30 P.M. — 8.30 P.M. (E.T.)

WJAR, 306, Providence: Musical. KFKX, 288, Hastings: Concert. WBA P, 476, Fort Worth: Panther Hawaiian Trio. WEAF, 492, New-York: Quatuor Schicklering Musical à WEE F. WFI et WJAR. WRC, 469, Washington: Sera annoncée. WTAG, 545, Worcester: Standard Trio. W. O. C. 484, Davenport: Moline. Plover boys. WZZ, 333, Springfield: Trio de chansons. WJZ, 455, New-York: Musical. KDKA, 309, E-Pittsburgh: Compositeurs fameux. WGH, 266, Clearwater: Studio. WHAS, 400, Louisville: Vocal. WTIC, 476, Hartford: Capitol Théâtre.

7.45 P.M. — 8.45 P.M. (E.T.)

WJZ, 455, New-York: Royal Salon Concert. WCAU, 278, Philadelphie: Go-Getters.

8.00 P.M. — 9.00 P.M. (E.T.)

KYW, 536, Chicago: Concert. WH O, 526, Des Moines: Bankers' Life. W. ENR, 226, Chicago: All-American Pioneers. WEAF, 492, New-York: Clignot Club Eskimos. WJLW, 343, WTA G. WFL, WCAE, WSAI, WTAM, WGR, WJW, WOC, WCCO, KSD et WGN. KIDS, 441, Independence: Musical. WHO, 526, Des Moines: Bankers' Life Trio. WGH, 266, Clearwater: Musical. WCAU, 278, Philadelphie: Montbard Fillies. WLW, 423, Cincinnati: Musique. KDKA, 309, E-Pittsburgh: Opéra Pinafore. WCB, 345, Zion: Quatuor. WIP, 509, Philadelphie: Staubsach Trio. WSB, 428, Atlanta: Studio.

8.15 P.M. — 9.15 P.M. (E.T.)

WEMC, 316, Berrien Springs: Beacon Light.

8.15 P.M. — 9.15 P.M. (E.T.)

WNYC, 526, New-York: Vocal. WH AS, 400, Louisville: Musical. WEAO, 294, Columbus: Instrumental.

8.30 P.M. — 9.30 P.M. (E.T.)

WHAD, 275, Milwaukee: Studio. W. AAM, 263, Newark: Violon. WFAA, 476, Dallas: Schubert Choral Club.

8.45 P.M. — 9.45 P.M. (E.T.)

WEAO, 294, Columbus: Musique.

9.00 P.M. — 10.00 P.M. (E.T.)

KFRU, 500, Columbia: Concert. W. SOE, 246, Milwaukee: Musical du vieux temps. WORD, 275, Batavia: Musical. WAMD, 275, Milwaukee: Opéra. WBAL, 246, Baltimore: Musical. WOAW, 526, Omaha: Sunshine. WBB, 266, Kansas City: Populaire. WGY, 380, Schenectady: Opéra comique. "H.M.S. Pinafore" par Gilbert et Sullivan.

9.05 P.M. — 10.05 P.M. (E.T.)

WREG, 285, Lansing: Musical. KT HS, 375, Hot Springs: Piano. WTIC, 476, Hartford: Vocal et piano.

9.10 P.M. — 10.10 P.M. (E.T.)

WGN, 303, Chicago: Boîte musicale.

9.15 P.M. — 10.15 P.M. (E.T.)

WCAU (278) Phila. Vocal.

9.30 P.M. — 10.30 P.M. (E.T.)

WBAP (476) Fort Worth. Concert. WTIC (476) Hartford. Quatuor Apollo.

9.50 P.M. — 10.50 P.M. (E.T.)

WMAQ (445) Chicago. WMAQ Air Line.

10.00 P.M. — 11.00 P.M. (E.T.)

WTAM (390) Cleveland. Studio.

10.00 P.M. — 11.00 P.M. (E.T.)

WGN (303) Chicago. "Sam" n'Henry. KGO (361) Oakland. Opéra comique. "The Mikado", par Gilbert et Sullivan. KTHS (375) Hot Springs.

Little Jack Little. WLW (423) Cincinnati. Latoria Melody Boys.

10.10 p.m. — 11.10 p.m. (E.T.) WGN (303) Chicago. Boîte musicale.

10.15 p.m. — 11.15 p.m. (E.T.) WCCO (417) St-Paul-Mpls. Musical.

10.30 p.m. — 11.30 p.m. (E.T.) WMAK (365) Buffalo. Récital d'orgue. C.F.C.A. (435) Calgary. Concert.

10.45 p.m. — 11.45 p.m. (E.T.) WSB (428) Atlanta. Récital d'orgue.

11.00 p.m. — 12 minuit (E.T.) WPG (300) Atlantic City. Récital d'orgue. WKRC (423) Cincinnati. Piano.

11.25 p.m. — 12.25 a.m. (E.T.) WLW (326) Cincinnati. Liberty Studio. Ensemble.

12.15 a.m. — 1.15 a.m. (E.T.) WLW (326) Cincinnati. Crosby Pups.

12.30 a.m. — 1.30 a.m. (E.T.) KJR (384) Seattle. Post Intelligencer.

MILLE ESTHER MAXWELL EST-ELLE UN TÉMOIN INCOMPÉTENT ?

(Suite de la dernière page)

ve lui a montré la photographie de Bertrand en lui disant que c'était l'homme en question et que, de ce fait, le témoin se trouve incompetent à témoigner dans cette cause, quant à l'identification, au bureau de la Sûreté du moins.

Me Gendron, continue et dit entr'autres choses que d'après les derniers jugements rendus, le 16 novembre, 1925, la Cour d'appel a cassé un verdict de culpabilité qui avait été rendu sur une identification comme entend en faire la Couronne. Dans son jugement, la Cour d'appel a dit: Si tel témoignage est rendu et si une condamnation est rendue, elle devra être cassée.

L'ENQUÊTE PRELIMINAIRE

Après avoir fait remarquer qu'autant que possible, il fallait rester chez soi et se fier à la jurisprudence établie par l'honorable juge Wilson dit qu'il ne connaît rien de l'enquête préliminaire et que c'est sa prétention qu'il n'a pas le droit de prendre connaissance des témoignages qui y ont été rendus. D'ailleurs, j'ai pris pour mesure, comme président de ce tribunal, de ne connaître une cause qu'à l'égard de ce qui est en cause, et non de ce qui n'est pas en cause.

UNE PHOTOGRAPHIE

La Cour: Voulez-vous poser à Mlle Maxwell, des questions sur un état de chose qui démontrerait qu'elle est incompétente ?

Me Gendron: Oui, Votre Seigneurie La Cour: Alors, interrogez le témoin de suite.

LE JUGE: Attendez un peu, je ne suis pas encore satisfait de la preuve.

On appelle le témoin Esther Maxwell, il y a confusion, c'est un autre témoin qui se présente, enfin Mlle Maxwell réapparaît dans la boîte, l'air ahuri.

Par la Cour :

— On vous a montré une photographie ?

— Oui.

— Avant que vous voyiez Bertrand ?

— Oui.

— Comment avez-vous identifié Bertrand ?

— J'ai regardé dans la chambre et j'ai vu Bertrand, il paraît à quel-qu'un. (Ce quelqu'un c'était Me Gendron).

— Qui vous a montré la photographie ?

— Le détective Gauthier.

Me Gendron :

— Vous vous rappelez avoir donné témoignage à l'enquête préliminaire en bas ?

— Oui.

— On vous a demandé si on vous avait montré une photographie ?

— Oui.

— Examiné par le président du tribunal en bas, on vous a dit, à la page 21 de l'enquête préliminaire: Vous jurez que Gauthier vous a dit que c'était Bertrand? Réponse: Oui.

— Non, jamais.

L'IDENTIFICATION

L'honorable juge Wilson s'adresse à Me Gendron lui dit: S'opposons que quelqu'un voit commettre un meurtre par une personne qu'il connaît et que dans 10 ans plus tard, on

amène ce quelqu'un pour identifier la personne qu'il a vu commettre le meurtre. Ce quelqu'un ne sait s'il reconnaît. Ce n'est pas la personne, mais on le conduit à la Sûreté, on lui montre la photographie de la personne en question et il dit: C'est bien elle et il identifie ensuite la personne détenue. Vous voudriez que ce ne soit pas légal ?

A cela, Me Gendron rétorque que tel n'est pas le cas présent, car ici, il s'agit de faire identifier une personne par Esther Maxwell, qui ne la connaît, elle l'a peut-être vu l'accusé, c'est tout. Afin qu'il n'y ait pas d'erreur, on l'amène à la Sûreté, on lui montre une photographie en lui disant: Voici la photographie de l'homme que vous avez à identifier puis on le conduit à l'appartement où se trouve la personne à identifier, on l'amène expressément pour cela.

Le mode d'identification classique

veut qu'on prenne une quinzaine de personnes à peu près de même taille, de même apparence, voire même de même rang social, qu'on les place ensemble et que la personne à identifier soit montré clairement. Le président de la Cour reconnaît qu'en effet, c'est bien là l'identification classique.

Puis, Me Gendron passe des documents à l'honorable juge Wilson qui

réserve sa décision sur la question de la compétence du témoin à rendre témoignage, après qu'il aura étudié les trois cas de jurisprudence soumis par Me Gendron, procureur de la défense.

La Cour s'ajourne à 10 heures, ce matin.

L'INCENDIE DU MONTREAL S'EST PROPAGÉ COMME LA Foudre

(Suite de la dernière page)

feu s'est répandu avec une rapidité absolument surprenante.

Henri Denis, second du navire, possède un certificat depuis 1925. Il était couché quand le feu est survenu, le capitaine et le premier pilote étant de quart. C'est l'échouement du navire qui l'a réveillé et sa cabine était déjà pleine de fumée. Il a ouvert la porte, mais la fumée l'aveuglait et il l'a refermée pour sortir par la fenêtre. Il a ensuite couru vers l'arrière d'un des matelots qui était en voie de se noyer. Une chaloûte avait été mise à l'eau, mais, quand on a voulu mettre l'autre, les cordages se sont embarassés dans les portemanteaux.

Le deuxième officier, Albert Baras, n'a rien à voir à la navigation et s'occupe strictement de la cargaison.

Il dit que des marchandises avaient été embarquées sur le faux-pont et dans les allées. Il sait que les hommes fumaient près de la cargaison, un peu de fumée sur le navire, car il y avait dormait dans la salle des bagages quand l'incendie est survenu et il est allé réveiller le second. Quand il est arrivé à bord, la chaloûte était partie pour un premier voyage, remplie complètement.

Napoléon Pelouquin, chef mécanicien, a été prévenu par son troisième

mécanicien que le feu était à l'avant du navire. Il lui a donné l'ordre de mettre en marche la pompe à incendie et de forcer les soupapes des tuyaux. Il est ensuite monté rapidement sur le pont pour prévenir le capitaine, et il a crié du second faux-pont pour avertir ceux qui se trouvaient sur la dunette. Il ne sait pas si c'est le capitaine ou le pilote à qui il a parlé. Il est ensuite descendu, mais la fumée avait atteint la salle de chauffe et les salles des machines. Il était impossible d'y entrer. Pour revenir il a dû prendre un autre chemin, car les flammes avaient déjà envahi le grand salon. Il n'aurait pu demeurer à l'avant, chaque fois qu'il était au port. Trois fois par semaine il faisait fonctionner les bouches d'eau pour s'assurer de leur bon état. M. Alfred Hubert Waterlow a aussi inspecté le navire en compagnie de l'inspecteur du gouvernement, M. Hamel, et il a vu que tout fonctionnait bien. Les chaloûtes de sauvetage étaient aussi en parfait état.

Le capitaine Nelson McGiennon paraît surexcité en donnant son témoignage.

Il est marin depuis 1891 et commande le "Montreal" depuis 1922. Il y avait à bord deux passagers qui étaient venus par permission spéciale. Le navire doit arriver à Sorel avant minuit.

Le capitaine raconte alors comment

trois hommes de l'équipage manœuvrent à l'appel et comment d'autres ont été brûlés aux mains surtout. Il raconte aussi comment il avait relevé la vigie de ses fonctions pour l'enquête de la Commission. C'était le jeune Valois, disparu dans le désastre. Après cela, il relate comment le pilote et lui ont senti la fumée. Dans la chambre attenante à la dunette et dans sa propre cabine, la fumée entrain partout. C'est en revenant qu'il vit des flammes sortir de l'avant, à tribord et il donna ordre de mettre le navire sous le vent et de le jeter à la côte, comptant ainsi arrêter le progrès des flammes. En même temps, il envoya ordre à la salle des machines d'activer les machines et de faire tout ce qu'il pouvait pour venir près de la dunette et le capitaine lui ordonna de faire lever tout le monde. Même après que le navire eut viré sous le vent, le feu continua ses ravages et s'avancera comme la poudre vers l'arrière. Le capitaine est resté à bord jusqu'au moment où il a cru que le dernier des hommes était débarqué. Il est persuadé que les hommes disparus ne se trouvaient pas à bord quand il est monté dans la dernière chaloûte.

Les cours libres donnés à l'École

des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, le 2 décembre 1926, sont les suivants:

Droit civil: 7 heures.

Géographie économique: 7 heures.

Organisation des entreprises modernes: 8 heures.

Espagnol: 7 heures et 8 heures.

Cours spéciaux de comptabilité: 7, 30 heures.

LE BANQUET AUX DEPUTES DE CHAMBLY-VERCHERES, CE SOIR

Il aura lieu dans la grande salle du collège, chemin Chamby. — Des ministres et députés ont décidé d'assister au plus grand banquet jamais donné sur la rive Sud. — Une fête mémorable. — Encore quelques billets de disponibles.

Une dernière grande assemblée a été tenue, hier soir, à Longueuil, pour régler les derniers détails du grand banquet qui sera donné à M. Aimé Langlois, député de Chamby-Verchères au fédéral, MM. Alexandre Thurel et Jean-Marie Richard, respectivement députés de Chamby et de Verchères au provincial, ce soir, en la grande salle du collège, chemin Chamby.

Ce banquet est organisé par l'Association libérale de la cité de Longueuil, qui comprend plus de 300 membres actifs.

Ce banquet sera rehaussé par la présence de plusieurs chefs du parti libéral, dont, notamment, les honorables P.-J.-A. Cadogan, J.-E. Caron, premier ministre intérimaire, et M. Edouard Montpetit, secrétaire-général de l'Université de Montréal.

Le banquet sera donné sur la rive Sud. L'exécutif de l'Association libérale de Longueuil, qui se compose de quinze membres, annonce que déjà les 32 villes et villages du comté Chamby-Verchères seront largement représentés au banquet.

Les portes de la salle seront ouvertes à sept heures, et le banquet commencera à huit heures précises. Le banquet se terminera à temps pour permettre aux gens de la rive Nord de prendre le dernier tramway à 12 heures 20.

RECORD POUR LES RECETTES DE DOUANES

Durant le mois de novembre dernier, le port de Montréal a perçu \$9,718,379.

Tous les records du port de Montréal dans la perception des droits de douanes ont été brisés au cours du mois dernier.

Le total des droits pour le mois de novembre 1926 fut de \$9,718,379, à comparer avec le mois d'octobre 1926 qui arrive en second avec \$8,966,676. Le surplus du mois de novembre est donc de \$751,703 sur le mois d'octobre.

Il y a une différence de \$1,400,000 entre le total des mois de novembre de 1925 et de 1926. En novembre, 1926, la perception ne s'est faite que durant 25 jours. Si l'on peut prendre la perception douanière comme baromètre des affaires du pays, il est certain que la situation économique du Canada est à la hausse.

Le total de \$9,718,379 pour novembre est réparti comme suit: perceptions de douanes, \$3,845,912, droits de douanes, \$2,944,338, taxes d'accises, \$2,918,982 et quelques autres petits items.

Le total de chaque mois de l'année 1926 se répartit comme suit:

Avril, \$7,080,744; mai, \$7,828,177; juin, \$8,182,195; juillet, \$8,259,219; août, \$8,805,998; septembre, \$8,523,974; octobre, \$8,966,676; novembre, \$9,718,379.

LA SEANCE DE L'AVANT-MIDI

A la séance d'hier matin, tous les témoins entendus, sauf le capitaine, n'ont donné que des témoignages d'ordre purement matériel sur la construction du "Montreal", le système de sauvetage et de protection qui y existait, les règlements, l'éclairage à bord, etc. Ce furent tour à tour MM. W. G. King, assistant du géant de la navigation; M. Hamilton McClelland, surintendant de la C.S.L., qui décrit en détail le système des tuyaux d'eau et des boyaux à incendie; puis M. Frank Thomas Norris, assistant surintendant de la C.S.L., Montréal; et l'inspecteur le "Montreal", comme chaque fois qu'il était au port. Trois fois par semaine il faisait fonctionner les bouches d'eau pour s'assurer de leur bon état. M. Alfred Hubert Waterlow a aussi inspecté le navire en compagnie de l'inspecteur du gouvernement, M. Hamel, et il a vu que tout fonctionnait bien. Les chaloûtes de sauvetage étaient aussi en parfait état.

DES PERMIS D'UNE VALEUR DE \$124,960.

Onze maisons nouvelles qui contiendront 41 logements et 2 magasins.

AUTRES PERMIS

La valeur des derniers permis de bâtir accordés par le service municipal de l'inspection des bâtiments s'est élevée à \$124,960, dont \$120,625 pour la construction ouelle et \$4,335 pour les modifications. Dans ces permis il y en avait onze pour des maisons formant 41 logements et 2 magasins.

Voici quels ont été les principaux:

Rue Drolet, quartier Villier, une maison formant 3 logements, 25 x 45, à 2 étages; coût, \$4,500. Propriétaire, O. Zenga, 725 Drolet.

Rue St-Just, quartier Mercier, une maison formant 4 logements, 32 x 40, à 2 étages; coût, \$5,000. Propriétaire, R. Vinet, 50 Lepailleur.

Rue Harvard, quartier Notre-Dame-de-Grâce, une maison formant un logement, 25 x 48, à 2 étages; coût, \$10,000. Propriétaire, J.-O. Choquette, 134 Hampton.

Rue Dion, quartier Ahuntsic, une maison formant 2 logements, 25 x 40, à 2 étages; coût, \$5,000. Propriétaire, O. Bojsjoli, 10 Kranger.

Rue de Lanudière, quartier Saint-Edouard, une maison formant 5 logements, 60 x 25, à 3 étages; coût, \$7,000. Propriétaire, E. Berthiaume, 1607 Chemin Reine-Marie.

11e Avenue, quartier Rosemont, une maison formant 2 logements, 25 x 36, à 2 étages; coût, \$3,500. Propriétaire, P.-E. Picard, 8584, 6e Avenue, Rosemont.

Rue Pictou, quartier Mont-Royal, une maison formant 5 logements, 32 x 42, à 3 étages; coût, \$9,000. Propriétaire, A. Lalonde, 315 Gaitneau.

Rue Drake, quartier Saint-Paul, une curie, 30 x 17, à 2 étages; coût, \$1,500. Propriétaire, H. Gauthier et Compagnie, 414 Ethel.

Rue Orléans, quartier Préfontaine, une maison formant 5 logements, 31 x 45, à 3 étages; coût, \$7,000. Propriétaire, J. Bernier, 2417 Orléans.

Rue Saint-Hubert, quartier Saint-Edouard, une maison formant 3 logements, 25 x 40, à 3 étages; coût, \$7,000. Propriétaire, D. Verville, 5936 Saint-Hubert.

Avenue du Parc, quartier Saint-Michel, une maison formant 6 logements et un magasin, 50 x 80, à 3 étages; coût, \$48,000. Propriétaire, A. Saurette, s-s 55 Saint-François-Xavier.

Rue Rachel, quartier Saint-Jean-Baptiste, une maison formant 4 logements et un magasin, 35 x 48, à 3 étages; coût, \$10,000. Propriétaire, L. Cailloux, s-s 2005 Daring.

LE SHERIF A VENDU, HIER, 24 IMMEUBLES POUR ARRERAGES

La vente des immeubles pour arrérages de taxes municipales se continuera pendant une dizaine de jours. — Neuf propriétés bâties sont vendues, dont deux au prix de \$7,000 chacune. — Une centaine de comptes acquittés par les propriétaires.

Vingt-quatre propriétés, dont neuf bâties, ont été vendues hier par le shérif, au Palais de Justice, pour arrérages de taxes municipales. A l'exception de deux qui furent adjugées au prix de \$7,000 chacune, les prix furent peu élevés, la plupart de ces propriétés étant acquises par les créanciers hypothécaires.

C'était hier le premier jour de la vente. Il y avait environ 150 personnes présentes, soit moins que les années précédentes, alors que l'on avait remarqué parfois des assistances considérables.

La vente a commencé avec un total de 799 propriétés inscrites sur la liste, mais quelques reures plus tard, une centaine de comptes avaient été acquittés, ce diminuant d'autant le nombre des propriétés mises en vente. Mardi, 140 comptes avaient été acquittés de la même façon, et il y en avait au 102 lundi. Le 1er mai dernier, après que la compilation de la liste fut terminée, on y comptait un total de 33,027 propriétés. On peut voir par là combien les propriétaires se sont empressés, depuis cette date, d'acquitter leurs arrérages.

Les représentants de la cité prévoient que la vente durera environ une dizaine de jours. L'an dernier, elle avait duré douze jours. La plupart des immeubles inscrits sur la liste, sont des lots vacants. Quinze furent vendus hier; tous, à l'exception de deux, furent acquis par la cité.

Dans les propriétés bâties qui furent vendues, deux le furent au prix de \$7,000; et les autres au prix respectif de \$2,000, \$1,850, \$1,725, \$880, \$560 et \$400. Toutes les autres adjudications furent faites à des prix nominaux.

Parmi ceux qui représentaient la cité à la vente, on remarquait M. P. Collins, trésorier, Edouard LeBel, officier préposé à la liste du shérif, et M. Charles Casavant, enchérisseur, qui avait en même temps charge de protéger les créances de la cité.

Dans ces ventes, il existe une clause fort importante pour tous les propriétaires intéressés. C'est qu'ils ne peuvent toujours rentrer dans la propriété de leurs biens, à certaines conditions, dans les deux années qui suivent la date de la vente. Cela leur est possible en payant le prix de la vente et en plus quinze pour cent du prix.

Voici ce que dit une clause de la charte à ce sujet:

"La propriété vendue pour taxes peut être rachetée par le propriétaire ou son représentant, en n'importe quel temps dans les deux années qui suivent la date de la vente, sur paiement à l'acquéreur du montant payé par lui pour cette propriété avec, en sus, quinze pour cent de cette somme." Le propriétaire rentre alors dans ses droits, mais il est sujet à toute réclamation privilégiée ou hypothécaire grevant l'immeuble au moment de la vente par le shérif, moins ce qui en aura été payé par la distribution des deniers prélevés en vertu de la vente.

CLUB LIBERAL ST-JACQUES

Ce soir, le club libéral St-Jacques tiendra une importante assemblée en la salle Girard, 4245 rue St-André. L'assemblée commencera à huit heures et quart du soir et d'importantes questions doivent y être discutées.

MONTREAL, jeudi, le 2 décembre, 1926.

La mort de la prohibition

Au moment où nous écrivons ces lignes, les dépêches annoncent une victoire décisive en faveur du premier ministre Ferguson...

La majorité du premier ministre Ferguson sera décisive et très grande sur tous les autres partis réunis.

C'est dire que la Province d'Ontario en avait assez du régime sec, régime qui a donné lieu à des abus de toutes sortes et à des scandales qui ont provoqué les commentaires les plus acerbes...

La Province d'Ontario est donc la cinquième province du Dominion à suivre l'exemple établi par la province de Québec...

Devons-nous nous réjouir de ce résultat? Oui et non. Nous nous en réjouissons parce qu'il apporte une nouvelle adhésion...

D'autre part, nous ne pouvons, matériellement parlant, nous en réjouir, parce que le commerce des liqueurs de notre province va forcément en être affecté...

Cette loi de la vente des liqueurs sous le contrôle du gouvernement est une institution essentiellement libérale, et M. Ferguson, sentant le courant politique le serrer de près, s'en est emparé et en a fait son grand cheval de bataille.

Le premier ministre ontarien a combattu, pour raffermir ses positions et tenant compte du résultat du dernier referendum, il fallait à tout prix faire quelque chose dans ce sens.

Il n'a pas hésité à s'emparer de notre loi qu'il a mise en tête de son programme et avec laquelle il a balayé presque toute la province.

Les libéraux de la province voisine y auraient gagné en s'emparant, il y a déjà plusieurs années, de cette tempérance mitigée qui devait inévitablement triompher.

Il est incontestable toutefois qu'un grand nombre de libéraux ont voté en faveur du gouvernement Ferguson simplement pour endosser cette loi qui vise avant tout la tempérance et le succès matériel d'une province.

Aidons l'Institut Bruchési!

Le timbre de l'Institut Bruchési est depuis quelques jours en vente, rappelant à toutes les âmes généreuses qu'une oeuvre de bienfaisance fait appel à leur bon coeur.

Ce timbre de Noël devrait figurer sur tous les envois afin d'inciter tout le monde à imiter cet exemple et à venir en aide à l'Institut qui en a si grand besoin s'il veut poursuivre avec succès sa campagne contre la tuberculose.

On a adopté à Paris une semblable méthode pour venir en aide au Comité national de défense contre la tuberculose, car il n'y a pas qu'au Canada que la peste blanche fasse ses ravages.

Dr Laennec, ce savant dont les découvertes ont beaucoup aidé dans la lutte contre la tuberculose.

Voyons plutôt ce qu'en dit le Dr Maurice de Fleury, de l'Académie de Médecine, qui adresse une lettre au "Figaro":

"Pour la lutte qu'il a entreprise contre un cruel fléau, le Comité National de Défense contre la Tuberculose a besoin d'argent, et il cherche à s'en procurer par des moyens ingénieux.

"Il s'est avisé de faire vendre, au profit de sa caisse toujours en retard de quelques centaines de mille francs, un petit timbre à l'effigie du médecin dont nous allons fêter le centenaire, du petit breton de Quimper qui devint professeur à la Faculté de médecine de Paris, de ce René-Théophile-Hyacinthe Laennec, qui découvrit la bronchite capillaire, la cirrhose atrophique du foie, inventa l'auscultation et mourut à quarante-cinq ans de la tuberculose pulmonaire contractée au lit des malades.

"Puisse la mode capricieuse faire la fortune de cette petite image, pieuse à sa façon. Les vendeurs dans les magasins de nouveautés, les garçons de café, les marchands de billets de théâtre et de bureaux de tabac tâcheront bien aimablement de glisser à leur clientèle, en supplément, la petite vignette charitable. Les hôteliers en orneront leurs notes. Les marchands de jouets colleront le timbre Laennec sur toutes les poupées, tous les pantins, tous les chevaux à mécanique."

Pourquoi n'en servait-il pas ainsi? Pourquoi nos grandes maisons commerciales et en général tous nos établissements n'apposeraient-ils pas le timbre de l'Institut Bruchési?

Notre timbre anti-tuberculeux ne porte peut-être pas la figure d'un Laennec, mais il a un symbole qui devrait nous émouvoir tous: la croix à double bras de l'Institut Bruchési.

Les récentes élections Grecques

Le général Condilis a tenu ses promesses jusqu'au bout. Lorsqu'il renversa le général Pangalos en août dernier, son premier geste fut de rappeler à la présidence de la République l'amiral Koundouriotis, le chef d'Etat régulier élu par l'Assemblée nationale.

C'est dans le même esprit qu'il prit ensuite sur lui de promouvoir la Constitution que l'Assemblée Nationale avait également élaborée et que le général Pangalos avait relégué parmi les vieilles lunes.

Cette constitution, qui est d'inspiration franchement républicaine et démocratique, est fondée sur le suffrage universel, avec application au régime proportionnel, et prévoit que le président de la République sera élu, comme en France, par une Assemblée nationale composée des députés de la Chambre et des membres du Sénat, nouvellement créé.

Elle comporte, en outre, une clause tout à fait originale, aux termes de laquelle la Présidence du Conseil ne pourra être détenue par le même titulaire pendant plus d'un an sans interruption.

La Province d'Ontario est donc la cinquième province du Dominion à suivre l'exemple établi par la province de Québec, il y aura bientôt six ans. Il ne reste plus, maintenant que les trois provinces maritimes à conserver le régime prohibitionniste.

Le général Condilis avait enfin promis que, si tôt l'ordre rétabli, il procéderait sans plus tarder à de nouvelles élections générales. Ces élections viennent d'avoir lieu, et grâce au jeu de la proportionnelle, on compta plus de cinquante listes, allant du royalisme le plus forcené au bolchévisme intégral.

Les républicains eux-mêmes étaient terriblement divisés et il leur vint de vouloir se retrouver dans le dédale des fractions et des groupements d'orientation antimonarchique. Les premières dépêches concernant les résultats, du reste, assez confuses. Tout compte fait, l'Union libérale, présidée par MM. Cafandaridis et Mikalastopoulos, et l'Union républicaine de M. Papanastasiou, ont rallié la grande masse des suffrages, et leurs chefs affirment qu'elles disposeront, à elles seules, d'une majorité de plus de vingt voix à la future Chambre.

Même si elles n'arrivent pas à s'entendre avec les autres groupements républicains pour la constitution d'un cabinet de large concentration, il suffirait dès lors qu'elles unissent leurs forces pour gouverner seules.

Le quart à peine des votants s'étant prononcé ouvertement en faveur de la monarchie, cette consultation populaire a donc consacré la victoire de l'idée républicaine. C'en est fait de la dictature avouée ou occulte des comités militaires, et le Parlement a désormais le champ libre. Après des années d'anarchie politique, et grâce à la poigne du général Condilis, la nation grecque va pouvoir faire ainsi l'expérience décisive et complète du régime républicain et des institutions démocratiques, dont elle n'avait connu jusqu'ici qu'une parodie.

Le quart à peine des votants s'étant prononcé ouvertement en faveur de la monarchie, cette consultation populaire a donc consacré la victoire de l'idée républicaine.

C'en est fait de la dictature avouée ou occulte des comités militaires, et le Parlement a désormais le champ libre. Après des années d'anarchie politique, et grâce à la poigne du général Condilis, la nation grecque va pouvoir faire ainsi l'expérience décisive et complète du régime républicain et des institutions démocratiques, dont elle n'avait connu jusqu'ici qu'une parodie.

C'est surtout en faveur des jeunes filles que nous faisons cet appel pressant parce que, moins vigoureuses que les hommes, elles ne peuvent pas toujours supporter la fatigue de ces longues heures de tension nerveuse excessive.

Nous avons quelquefois entendu des gens se plaindre qu'ils étaient reçus brusquement, mais cela se comprend fort bien et il est injuste d'en faire reproche aux jeunes employées qui, vers la veille les fêtes, sont littéralement harassées et ne tiennent que par un besoin pécuniaire.

Mettons-nous à leur place et accomplissons durant tout le mois de décembre le travail dont elles s'acquittent chaque jour, et nous comprendrons qu'il n'est que juste de demander aux acheteurs de faire leurs achats de bonne heure.

D'ailleurs tous y gagneront en n'attendant pas à la dernière minute. Ils auront le loisir de choisir les articles de premier choix et ils s'éviteront l'encombrement des derniers jours.

Ainsi donc, que ceux qui liront ces lignes et qui auront sérieusement occasion d'aller dans nos grands magasins acheter les cadeaux de Noël et du Jour de l'An se présentent de bonne heure: ils obtiendront ainsi la reconnaissance de ceux qui souffrent de cette période déprimante.

Un autre record!

Après le rapport très encourageant relatif aux recettes de nos chemins de fer, voilà qu'un nous annonce que le mois de novembre établit un record dans les recettes des douanes et de l'accise dans le port de Montréal.

Nous enregistrons avec satisfaction ces statistiques qui nous sont offertes et qui indiquent une fois de plus que le Canada est réellement sur le sentier du progrès et de la prospérité.

Après le rapport très encourageant relatif aux recettes de nos chemins de fer, voilà qu'un nous annonce que le mois de novembre établit un record dans les recettes des douanes et de l'accise dans le port de Montréal.

Nous enregistrons avec satisfaction ces statistiques qui nous sont offertes et qui indiquent une fois de plus que le Canada est réellement sur le sentier du progrès et de la prospérité.

Après le rapport très encourageant relatif aux recettes de nos chemins de fer, voilà qu'un nous annonce que le mois de novembre établit un record dans les recettes des douanes et de l'accise dans le port de Montréal.

Nous enregistrons avec satisfaction ces statistiques qui nous sont offertes et qui indiquent une fois de plus que le Canada est réellement sur le sentier du progrès et de la prospérité.

Après le rapport très encourageant relatif aux recettes de nos chemins de fer, voilà qu'un nous annonce que le mois de novembre établit un record dans les recettes des douanes et de l'accise dans le port de Montréal.

Nous enregistrons avec satisfaction ces statistiques qui nous sont offertes et qui indiquent une fois de plus que le Canada est réellement sur le sentier du progrès et de la prospérité.

Après le rapport très encourageant relatif aux recettes de nos chemins de fer, voilà qu'un nous annonce que le mois de novembre établit un record dans les recettes des douanes et de l'accise dans le port de Montréal.

Nous enregistrons avec satisfaction ces statistiques qui nous sont offertes et qui indiquent une fois de plus que le Canada est réellement sur le sentier du progrès et de la prospérité.

MARRAINE

Ma jeune amie entra chez moi en coup de vent. Les joues en feu, les yeux en saillies, l'air ravivé au septième ciel.

Marraine! marraine! deux fois, cette semaine. Le parrain mon père bien-aimé, la filleule, numéro 1 une ravissante bébé! Beauté rose et blanche aux yeux doux de Canadienne!

Quant à ma filleule, une petite, petite rose, belle à miracle sous ce teint de fleur, des cheveux déjà couleur de lin doré, elle ne s'appelle pas Gismonde, ni Viviane, ni Amorosinette, ni Bérénice, ni Nabuchodonosorine, ni Lolotte, ni Cléopâtre...

— Oh! le second c'était un Bambino, chapitre premier de la famille. Je l'ai appelé, Jean.

Les Jean sont des fins fins, toujours, disait la maman, et puis comme le nom de famille est très long Jean le raccourcira, n'est-ce pas?

— Mes félicitations, mignonne. En ce mois, presque à la veille de la Notre-Dame de Décembre, tu ne pouvais choisir mieux le nom de la Très Sainte Vierge porte-bonneur, écrit saint Ephrem.

Les noms ont une influence mystérieuse sur nous. Ils apportent une bénédiction sur nos vies et peuvent devenir "jettatura" ou talisman, comme les astres qui sont supposés présider à notre naissance.

— Tout lui sourit; il est né sous une bonne étoile, — on peut dire de certains d'entre nous: leurs noms symbolisent leur succès, ou trahit leurs destinées. Voilà pourquoi il faut choisir le nom qu'on donne au baptême puisque insensiblement il peut être un oracle.

— Les Anges s'en mêlaient très souvent. Vous rappelez-vous le vieillard Zacharie qui voulait appeler son fils comme lui?

Obstiné, le mari d'Elisabeth fut frappé de mutisme. La parole ne lui fut rendue que le jour où il eut inscrit sur une tablette le nom choisi par l'ange: Jean-Baptiste.

La Bible est remplie de ces traits. Entre vingt, en voici un que je recueille. Le Livre Saint nous rappelle Jacob en conférence avec un ange.

Le séraphin fait défilier sous les yeux du fils d'Isaac différentes merveilles, enfin il lui montre une pierre où sont gravés les noms mystérieux définissant les vertus de celles qui seront ses compagnes: les deux filles de Laban; et il attache le titre de bénédiction à leurs noms, Rachel et Léa.

Il lui fait remarquer que certains noms sont harmonieux, d'autres prétentieux.

"What is in a name Joy and fame!" disent les Joy and fame!

Max O'Rell, cet incomparable humoriste, assure que presque toujours les artistes, les célébrités, doivent leurs succès à l'originalité ou à l'influence mystérieuse de leur nom.

— C'est surtout en faveur des jeunes filles que nous faisons cet appel pressant parce que, moins vigoureuses que les hommes, elles ne peuvent pas toujours supporter la fatigue de ces longues heures de tension nerveuse excessive.

Nous avons quelquefois entendu des gens se plaindre qu'ils étaient reçus brusquement, mais cela se comprend fort bien et il est injuste d'en faire reproche aux jeunes employées qui, vers la veille les fêtes, sont littéralement harassées et ne tiennent que par un besoin pécuniaire.

Mettons-nous à leur place et accomplissons durant tout le mois de décembre le travail dont elles s'acquittent chaque jour, et nous comprendrons qu'il n'est que juste de demander aux acheteurs de faire leurs achats de bonne heure.

D'ailleurs tous y gagneront en n'attendant pas à la dernière minute. Ils auront le loisir de choisir les articles de premier choix et ils s'éviteront l'encombrement des derniers jours.

Ainsi donc, que ceux qui liront ces lignes et qui auront sérieusement occasion d'aller dans nos grands magasins acheter les cadeaux de Noël et du Jour de l'An se présentent de bonne heure: ils obtiendront ainsi la reconnaissance de ceux qui souffrent de cette période déprimante.

Un autre record!

Après le rapport très encourageant relatif aux recettes de nos chemins de fer, voilà qu'un nous annonce que le mois de novembre établit un record dans les recettes des douanes et de l'accise dans le port de Montréal.

Nous enregistrons avec satisfaction ces statistiques qui nous sont offertes et qui indiquent une fois de plus que le Canada est réellement sur le sentier du progrès et de la prospérité.

Après le rapport très encourageant relatif aux recettes de nos chemins de fer, voilà qu'un nous annonce que le mois de novembre établit un record dans les recettes des douanes et de l'accise dans le port de Montréal.

Nous enregistrons avec satisfaction ces statistiques qui nous sont offertes et qui indiquent une fois de plus que le Canada est réellement sur le sentier du progrès et de la prospérité.

Après le rapport très encourageant relatif aux recettes de nos chemins de fer, voilà qu'un nous annonce que le mois de novembre établit un record dans les recettes des douanes et de l'accise dans le port de Montréal.

Nous enregistrons avec satisfaction ces statistiques qui nous sont offertes et qui indiquent une fois de plus que le Canada est réellement sur le sentier du progrès et de la prospérité.

Après le rapport très encourageant relatif aux recettes de nos chemins de fer, voilà qu'un nous annonce que le mois de novembre établit un record dans les recettes des douanes et de l'accise dans le port de Montréal.

Nous enregistrons avec satisfaction ces statistiques qui nous sont offertes et qui indiquent une fois de plus que le Canada est réellement sur le sentier du progrès et de la prospérité.

LE ROLE DE LA FRANCE CATHOLIQUE

C'est aujourd'hui, à trois heures de l'après-midi, que sera remise à S. Em. le cardinal Dubois, archevêque de Paris, dans ses appartements de la rue Barbet-de-Jouy, la médaille d'honneur de la Ligue maritime et coloniale.

A cet hommage rendu par une de nos associations nationales les plus considérables et les plus prospères envers l'Eglise universelle, le "Gaulois" s'associe. Je suis donc allé hier, demander au vénéré archevêque de Paris ce qu'il pensait du rang, du rôle et de l'action du catholicisme français dans le monde.

Dans le salon blanc et ordi dont les boiserie s'offrent, par les peintures qui s'y suspendent, par les bustes qui s'y côtoient, un répertoire émouvant de nos derniers papes et de nos plus illustres prélats, S. Em. le cardinal Dubois m'a reçu avec cette affabilité dont la fin d'une journée dominicale chargée de travaux point la mansuetudine courtoise.

— La Ligue maritime et coloniale et moi sommes deux connaissances éprouvées, me dit le cardinal. Je me souviens avoir participé à ses efforts de propagande et de patriotisme dès l'époque où j'occupais le siège archiepiscopal de Bourges. Les délégués de ce groupement, avec lesquels je m'étais trouvé en rapports fréquents, m'avaient des services que notre pays pouvait en attendre, à l'étranger, pour le renom de notre race et pour le bien des âmes.

— Depuis, Rouen et à Paris, je n'ai cessé de m'intéresser à toutes les oeuvres qui collaborent, dans un but commun, notre marine, nos colonies et nos missions. C'est sans doute à un geste symbolique en faveur de notre prestige spirituel et de ceux qui le servent qu'a voulu se livrer en ma personne, par un geste qui la déborde, la Ligue maritime et coloniale.

— Tout, comme à l'habitude, respire, dans la personne du cardinal Dubois, la modeste courtoisie et le noble effacement. Mais son ascendant public donne la mesure de la valeur dont il honore la France.

— Dites bien, continue mon auguste interlocuteur, que nos missionnaires ne se séparent jamais, dans l'amour fervent qu'ils portent à la patrie — avec plus de force encore, peut-être, quand ils se sentent éloignés d'elle — la marine et nos compatriotes, indigènes ou blancs, d'outre-mer.

— Lorsque, à la fin de 1919 et au début de 1920, je me suis rendu en Orient, en mission officielle, j'ai effectué le voyage d'aller sur le "Duguay-Trouin" et, sur le "Jurien-de-La-Graïère", la traversée du retour. Je n'ai eu, en constatant qu'à me louer de l'attitude observée à mon égard par les officiers et les hommes d'équipage. La marine, toujours, maintient ses traditions, maintient sa foi. Et soit dans cette Palestine où le souvenir des croisades est vivant dans chaque pierre, dans ces Balkans que j'ai visités entièrement — exception faite pour la Bulgarie — notre mandat séculaire continue à être le vœu général des populations que j'ai visitées, des Etats que j'ai parcourus.

— Les autorités anglaises elles-mêmes, avec lesquelles je me suis trouvé en contact, ont constamment manifesté envers la double idée nationale et religieuse que je représentais la plus obligeante des déférences.

— Eminent, la France conservatrice, malgré de lamentables erreurs, sa prééminence mondiale de puissance catholique.

— Oui, mais il faut veiller à un fait important. Notre apostolat universel aboutit à des conséquences dont nous devons nous attacher à mesurer la portée. Evitons que certaines suprématies séculières ne nous échappent. C'est là un point primordial pour notre diplomatie. "Pour la première fois, dans quelques jours, le Saint-Siège ne va-t-il pas procéder au sacre d'évêques chinois? Des clergés indigènes se créent. Dans ces foyers de spiritualité lointaine, puisse la France, qui les a créés, ne pas laisser s'amoindrir son influence protectrice."

— Voyez-vous, on ne se lassera jamais trop de mettre nos gouvernements en garde contre la crainte de paraître "cléricaux". Ce n'est pas d'hier que l'ancien président de la République Deschamps déplorait, chez eux, de son banc de député, "la peur de ne pas paraître assez avancés". Pourquoi boudier, ou, tout au moins, pourquoi céder à regret aux exigences éternelles d'une mission qui est dévolue à la France par des hommes moraux qui sont la loi des hommes et par la logique de l'histoire? On raille, on hésite, on louvoie, parfois on se cabre, et, un jour, plus tard, comme Viviani, dans une circonstance que je me remémore, on part en mission aux Etats-Unis, on est reçu par les représentants du clergé catholique, on voit de quel prestige la France jouit auprès d'eux et on revient en proclamant une gratitude politique insigne envers les oeuvres et les hommes que l'on avait mésestimés et combattus...

— En parlant, le cardinal Dubois ramène doucement, avec ce geste spacieux de la main droite que ses familiers connaissent bien, sa croix pectorale contre la pourpre cardinalice. Le débat est égal, définitif. Devant le monde qui change, identique à lui-même, je songe à l'Eglise éternelle.

— Votre récent séjour aux Etats-Unis, Eminent, vous a confirmé dans ces vues?

— Certes? N'est-ce pas le Père Marquette, un Jésuite, qui, ainsi que le rappelait le cardinal Mundelein lors du dernier congrès eucharistique, a fondé Chicago, a permis l'agglomération de ces millions d'artistes humains?

— Assomptionnistes, Maristes, Dominicains, Pères Blancs, Franciscains, tous, sur la surface immense du monde, en répandant la civilisation chrétienne, en lançant le français, c'est à l'aide des syllabes de chez nous, avec les gestes, les habitudes, les expressions hérités de nos pères, appris à des peuplades barbares la lumière de l'Esprit, ou augmentant, dans nos contrées encore tributaires de l'idolâtrie, du paganisme ou des faux dieux le désir et le bienfait de croire en la Vérité révélée.

— La tâche de nos missionnaires continue à connaître partout le succès.

— Oh! sans aucun doute... Nous possédons à ce sujet des témoignages probants, venus des lieux les plus divers, de l'Australie, du Canada, du Levant. Et je ne crois pas m'avancer trop en disant que plus on pénètre sous les latitudes éloignées, plus on peut remarquer combien chaque pionnier de l'ordre, fils de l'Occident, fut

revêtu, comme d'un signe crucial de la foi catholique et de la générosité de nos représentants à l'étranger corrobore ces faits officiels.

— Et dans ces tout derniers temps, un exemple illustre, que nous ne pouvons trop rappeler sans douleur, ne prolonge-t-il pas cette leçon jusqu'à nous? C'est au service de nos missions en Terre Sainte que s'est brisée dans ses mains la plume de Maurice Barrès, ce Barrès qui, sur la fin de sa vie, écrivait: "Je suis du Christ!"

— Marine, indigènes et missionnaires s'entendent fraternellement, Eminent?

— Toujours. N'y a-t-il pas qu'un drapeau? Il n'existe jamais, nulle part, aucune friction entre les autorités administratives, l'armée et le clergé. A ce propos, on ne saurait passer sous silence des éléments d'élite: nos aumôniers... "Si une fois de plus, je demande ici au gouvernement, avec insistance, d'encourager nos missions religieuses avec autorité et les moyens qu'il possède seul, j'en profite aussi pour le prier de ne pas oublier de la marine, volontaires presque tous, et qui joignent à toutes les ressources de l'apôtre les énergies du soldat!"

Dans les yeux du cardinal brille une lueur de fierté qui joint le socialiste à la compréhension du paucard.

— Je terminerai par un souvenir personnel, ajoute-t-il. Alors que j'étais encore archevêque de Bourges, J'eus l'occasion d'effectuer un voyage à Maïte. On en était au plein de la lutte antireligieuse en France... Spontanément, courageusement, le consul français vint me voir pour saluer mon passage. Et comme je lui manifestais mon étonnement pour une démarche que pouvaient condamner nos pouvoirs officiels: "Mais, me répondit-il, si je n'étais pas venu vous voir, j'aurais les oeuvres catholiques surtout représentées ici la France." Il n'y aurait eu qu'une voix, chez nos compatriotes et parmi les étrangers, pour condamner mon attitude!"

— L'entretien se résume et s'affirme dans ce témoignage. L'archevêque de Paris, lentement, m'accompagne jusqu'au seuil du grand vestibule. A la même heure, sur les murs, sous des yeux presque ignorés, au bord d'eau à peine prescrites, des hommes éminents, la mission française pour l'amour divin.

— "Par ce signe, une fois de plus, ils vaincront!"... Pourtant, qu'on les aide... dit le cardinal, en me quittant. Et la pierre de son anneau se remplit, dans le geste d'un geste de réflexion, en l'idéalisme, l'innombrable dévouement que la France chrétienne offre au monde.

Gaëtan Sanvoisin.

LE DICTIONNAIRE DE L'ACADEMIE FRANÇAISE

La première édition de ce dictionnaire a paru en 1694, après soixante ans de travail. On peut s'étonner de la durée de cette élaboration. Mais comme le dit l'abbé d'Olivet dans son "Histoire de l'Académie", rien n'était plus difficile que de faire bien connaître la valeur et la propriété de chaque mot. Qui croirait, par exemple que le mot "bon", un mot si commun et si court, pût avoir jusqu'à soixante et quatre significations, toutes différentes? On le voit dans le dictionnaire de l'Académie.

Quatre éditions de ce dictionnaire se succédèrent au 18e siècle, en 1718, 1740, 1762, 1798. La dernière, à la vérité, n'existait plus à l'Académie n'existait plus. La Révolution l'avait supprimée. Mais le manuscrit avait été terminé avant cette catastrophe; la Convention elle-même, avant de disparaître, avait ordonné l'impression de cette cinquième édition, par une loi du 17 septembre 1795.

La langue se transforme continuellement: un moment vient toujours, quand elle ne meurt pas, où son dictionnaire a besoin d'un révision. Le 19e siècle a vu paraître deux éditions du dictionnaire de l'Académie, en 1835 et 1877.

Au cours du 19e siècle et du 20e, l'Académie a reçu des libéralités que les temps antérieurs n'avaient pas connues.

Avant de par les présentes donné qu'Armand Lévesque, étudiant en notariat, des cités et districts de Montréal, s'adressera à la législature de la Province de Québec à la prochaine session, pour la proposition d'une loi régularisant sa circonscription, plus spécialement antidateur des brevets de cléricature.

Les avocats du requérant: BEAULIEU, GOUIN, MARIN et MERCIER. Montréal, 15 novembre, 1926. 192-18-25-2-9-déc.

CITE DE WESTMOUNT LISTE DES ELECTIONS MUNICIPALES

AVIS est par les présentes donné que, soussigné, secrétaire-trésorier de la cité de Westmount, ai préparé, conformément à la loi, la liste des élections municipales de la cité et que cette liste est actuellement déposée à mon bureau pour l'étude et l'information de toutes les personnes intéressées.

ALFRED EAVES, Enr. W. E. Hayes, successeur. 23, Notre-Dame ouest.

ALFRED EAVES, Enr. W. E. Hayes, successeur. 23, Notre-Dame ouest.

ALFRED EAVES, Enr. W. E. Hayes, successeur. 23, Notre-Dame ouest.

ALFRED EAVES, Enr. W. E. Hayes, successeur. 23, Notre-Dame ouest.

ALFRED EAVES, Enr. W. E. Hayes, successeur. 23, Notre-Dame ouest.

ALFRED EAVES, Enr. W. E. Hayes, successeur. 23, Notre-Dame ouest.

ALFRED EAVES, Enr. W. E. Hayes, successeur. 23, Notre-Dame ouest.

ALFRED EAVES, Enr. W. E. Hayes, successeur. 23, Notre-Dame ouest.

ALFRED EAVES, Enr. W. E. Hayes, successeur. 23, Notre-Dame ouest.

ALFRED EAVES, Enr. W. E. Hayes, successeur. 23, Notre-Dame ouest.

ALFRED EAVES, Enr. W. E. Hayes, successeur. 23, Notre-Dame ouest.

ALFRED EAVES, Enr. W. E. Hayes, successeur. 23, Notre-Dame ouest.

ALFRED EAVES, Enr. W. E. Hayes, successeur. 23, Notre-Dame ouest.

BEAULIEU, GOUIN, MARIN & MERCIER

Avocats, Montréal, 11, Place d'Armes, T. 111-1111.

BEAULIEU, GOUIN, MARIN & MERCIER. Avocats, Montréal, 11, Place d'Armes, T. 111-1111.

BEAULIEU, GOUIN, MARIN & MERCIER. Avocats, Montréal, 11, Place d'Armes, T. 111-1111.

BEAULIEU, GOUIN, MARIN & MERCIER. Avocats, Montréal, 11, Place d'Armes, T. 111-1111.

BEAULIEU, GOUIN, MARIN & MERCIER. Avocats, Montréal, 11, Place d'Armes, T. 111-1111.

BEAULIEU, GOUIN, MARIN & MERCIER. Avocats, Montréal, 11, Place d'Armes, T. 111-1111.

BEAULIEU, GOUIN, MARIN & MERCIER. Avocats, Montréal, 11, Place d'Armes, T. 111-1111.

BEAULIEU, GOUIN, MARIN & MERCIER. Avocats, Montréal, 11, Place d'Armes, T. 111-1111.

BEAULIEU, GOUIN, MARIN & MERCIER. Avocats, Montréal, 11, Place d'Armes, T. 111-1111.

BEAULIEU, GOUIN, MARIN & MERCIER. Avocats, Montréal, 11, Place d'Armes, T. 111-1111.

BEAULIEU, GOUIN, MARIN & MERCIER. Avocats, Montréal, 11, Place d'Armes, T. 111-1111.

BEAULIEU, GOUIN, MARIN & MERCIER. Avocats, Montréal, 11

PERIL QUE L'AUTOMOBILISTE NE PEUT OUBLIER

Assuré pour les automobilistes de posséder la maîtrise absolue de leur voiture

FAUTE CONTRIBUTIVE

Accident survenu au retour de l'assemblée politique au Boulevard Gouin

Un automobiliste doit sans cesse présenter à l'esprit le péril tout imminent de mort qu'il fait courir à lui-même et à ses passagers, s'il ne possède pas la maîtrise absolue de sa voiture.

Un honorable juge Albert de Lovelock vient de faire remarquer en prononçant son verdict que l'assuré n'avait pas eu le temps de réfléchir à la responsabilité de sa faute.

Un accident est arrivé pendant la dernière campagne électorale fédérale. Le demandeur avait été blessé par un camion qui avait traversé le boulevard Gouin.

Le demandeur avait été blessé par un camion qui avait traversé le boulevard Gouin. Le juge a jugé que le demandeur avait contribué à son accident.

Le demandeur avait été blessé par un camion qui avait traversé le boulevard Gouin. Le juge a jugé que le demandeur avait contribué à son accident.

Le demandeur avait été blessé par un camion qui avait traversé le boulevard Gouin. Le juge a jugé que le demandeur avait contribué à son accident.

Le demandeur avait été blessé par un camion qui avait traversé le boulevard Gouin. Le juge a jugé que le demandeur avait contribué à son accident.

Le demandeur avait été blessé par un camion qui avait traversé le boulevard Gouin. Le juge a jugé que le demandeur avait contribué à son accident.

Le demandeur avait été blessé par un camion qui avait traversé le boulevard Gouin. Le juge a jugé que le demandeur avait contribué à son accident.

fausse déclaration aurait induit la compagnie en erreur dans l'acceptation de ce risque. Elle alléguait de plus, que l'on gardait en stock, de la gasoline, de l'huile et du vernis, comme mat'ères non-inflammables.

La Cour a maintenu ce plaidoyer et a renvoyé l'action, avec frais, annulant de plus la police.

LE CONTRAT DE VENTE D'UN RADIO EST ANNULE

Parce que l'appareil était incapable de capter tous les postes des Etats-Unis

GARANTIE LEGALE

La Cie défenderesse doit rembourser à l'acheteur le montant qu'il avait payé

Tout vendeur doit à son acheteur une garantie légale en vertu de l'article 1522 du Code civil. C'est ce que l'honorable juge Mercier de la Cour Supérieure a maintenu hier en renvoyant sur une action intentée par M. Bernstein à la Wm Lee and Co. Ltd.

La compagnie prétendait que le demandeur était de mauvaise foi et qu'il cherchait par son action à se libérer du contrat qu'il avait assumé. Elle avait en conséquence intenté une demande reconventionnelle pour recouvrer la balance due sur le prix de vente, soit la somme de \$465.

COUR SUPERIEURE CHAMBRE DE PRATIQUE

1er décembre 1926. Président: Hon. Juge Coderre. Jugements rendus dans les causes suivantes: Acme Transport Limited, en liquidation et Paul Koenig, liquidateur. Requête pour accepter régime; accordée.

Arthur Lord vs Alexandrina Lord. Requête du demandeur pour ester en justice in forma pauperis pour pension; accordée, dépens à suivre. Ida Brouillet vs Zenon Jutras. Requête de la demanderesse pour ester en justice, en séparation de corps et domicile; accordée, dépens à suivre.

J. S. Budyh vs J. Ambelos. Motion du demandeur pour vendre biens en bloc; accordée. Hon. J.-L. Perron et al vs Dame Joséphine Leclerc et vir. Motion des demandeurs pour régler nisi vs Régis Guenet; accordée.

Credit Canadien incorporé vs Hector Lebeau. Motion de la demanderesse pour mode de signification; accordée. Henri Villeneuve vs Brown et Ryan. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

rency Caplan et J. Henri Labelle et al, mis en causes. Motion du demandeur pour détails; accordée, 5 jours de délai, dépens à suivre. H. Léonard vs Dame R.A. Therrien. Motion de la défenderesse pour plaider supplémentaire; accordée, dépens à suivre.

Louis Duppis vs Alfred Lecours et contra. Motion du demandeur reconventionnel pour réintégrer causes; accordée, dépens à suivre. Benedit M. Stavisky vs John Spiegel. Exception dilatoire; accordée, cautionnement de \$175, 15 jours de délai, dépens à suivre.

Armstrong & Cabbrean Co. vs N. Kelly et A. Chiz, T.S. Motion de la demanderesse pour forcer T.S. à déclarer de "novo"; accordée.

Dame Mary Griffin vs Dame veuve J. E. Bouvier et al. Requête de la demanderesse pour ester en justice in forma pauperis; accordée, dépens à suivre. John F. Pullan, requérant. Requête pour être nommé commissaire de la Cour Supérieure pour le district de Montréal; accordée.

Mark Ellis vs Asa M. Wentworth et contra. Motion du défendeur reconventionnel pour détails; accordée, (exception quant aux noms des ouvriers), 5 jours de délai, dépens à suivre le sort de la cause. Kiever Klok Company, Limited. En liquidation. Requête pour mise en liquidation; accordée, Peter Steinberg nommé liquidateur provisoire, avis ordinaires.

J. Bouffard vs Canadian Steel & Foundries Limited. Jugement pour \$2,282.70 — Juge Bruneau. Walter M. Looney Co. Limited vs Jos. Wiseman. Jugement pour \$170. — Juge Bruneau. The Arco Company, Limited vs G. Gordon. Jugement pour \$109.92. — Juge Bruneau.

Léonie Martin vs Georges Heider. Jugement pour \$300 — Juge Bruneau. H. Scherzer vs M. Mitchell. Jugement pour \$27.65. — Juge Bruneau.

Dame C. Laurin et vir. vs Ovide Lavoie et Montreal Lumber Co. Limited, T.S. Jugement déclarant la saisie bonne et valable.

LES NOUVEAUX TARIFS DU TELEGRAPHE

Ils sont commentés et discutés à la séance d'hier, du Board of Trade de Mont.

A l'assemblée du Board of Trade, présidée par le premier vice-président, M. Georges Lafloiey, on a sur tout discuté la question des nouveaux tarifs de télégramme mis en vigueur le 1er novembre dernier. En vertu du nouveau règlement, les chiffres groupés dans les télégrammes ne peuvent jamais dépasser un tiers du total des mots, sauf en payant plein tarif. L'effet de ce nouveau règlement est d'augmenter le prix des dépêches pour beaucoup de maisons d'affaires qui doivent envoyer la cote des prix, car il s'applique, non seulement aux télégrammes du jour, mais aussi à ceux du soir et aux lettres de nuit qui sont livrées le lendemain à huit heures. Le conseil a décidé de soumettre la question aux autres Chambres de Commerce, afin qu'on l'étudie à fond et dans le but de faire supprimer ce nouveau règlement. Les Boards of Trade des pays étrangers ont été aussi intéressés.

Le docteur D. M. Marvin, qui représente le Board of Trade à la réunion de la "Great Lakes Harbours Association" pour protester contre l'accaparement des eaux des grands lacs à Chicago, présente un rapport à ce sujet. De nombreux intéressés, surtout des Américains, assistaient à cette convention qui s'oppose à ce que les eaux du lac Michigan et des autres lacs servent pour le canal sanitaire de Chicago ou pour grossir les eaux du canal qui va se jeter dans les eaux du Mississippi. Le conseil a remercié M. Gavan de ses services.

Le conseil a remercié les orateurs, ainsi que le docteur Martin, qui a pris la tâche de représenter le Board of Trade et de préparer un rapport aussi complet et aussi intéressant. En outre du premier vice-président, assistaient à l'assemblée le deuxième vice-président, M. H. Henderson, Geo. A. Macdonald, trésorier, A. C. Burton, H. T. Diplock, Clinton Henderson, W. C. Hodgson, F. M. McRobie, Jas. M. Macdonnell et J. H. Webb.

M. E. N. TODD RELEVE DE SES FONCTIONS Il en fait la demande jusqu'à ce qu'il se soit réhabilité M. E. N. Todd, du Pacifique Canadien, dont le nom fut récemment mentionné à l'enquête des Douanes, vient de faire la déclaration suivante concernant cette affaire: "A la suite des accusations portées contre moi devant la Commission Royale d'Enquête des Douanes—accusations auxquelles je ne pourrais répondre avant le retour de la Réimpression dans l'Est, probablement pas avant le premier janvier—j'ai cru que par considération et respect pour la Compagnie au service de laquelle je suis, je devais demander d'être relevé de mes fonctions, jusqu'à ce que je me sois justifié. C'est à cette fin, qu'il y a quelques jours, j'ai adressé la lettre suivante à M. W. R. MacLennan, vice-président en charge du Traffic: "Vu la situation embarrassante dans laquelle je me trouve à la suite des accusations portées contre moi et à quelques jours devant la Commission Royale d'Enquête des Douanes, à Ottawa, et auxquelles je n'ai pas encore eu l'occasion de répondre, je crois qu'il est juste, pour la Compagnie, que je sois relevé de mes fonctions jusqu'à ce que cette affaire soit réglée et que ma réputation soit réhabilitée. "Les accusations portées contre moi l'ont été dans un but particulier, et je n'hésite pas à déclarer que je pourrais la réfuter lorsque le moment sera venu."

SUR TOUTES LES SCENES L'autographomanie

Après le concert de Cortot, l'autre soir, quelques jeunes personnes entraient en coup de vent dans les coulisses du théâtre His Majesty's, dans l'intention de faire autographier leur programme par le maître. Mais, se trouvant en face d'un groupe d'admirateurs sérieux et sincères, leurs rires se figèrent, et ne trouvant personne pour les présenter, elles n'osèrent demander à l'éminent artiste de leur donner sa signature.

Peut-être se rendirent-elles compte de la réelle fatigue du pianiste? Peut-être craignirent-elles avec raison un refus? Oh! cette manie de collectionner les programmes autographiés, je la crois disparue à jamais, pour le plus grand bien des virtuoses eux-mêmes et du nôtre.

Car, s'il y a une fatigue pour l'interprète à succès, il y a aussi menace pour vous et moi de nous faire accrocher par votre boutonnière un de ces jours, afin de nous faire voir "en quelle intimité" se tient le propriétaire desdits programmes autographiés avec les célébrités de l'art et de la littérature.

Pourtant, une simple signature au bas d'une photographie ou d'un programme, sans un mot aimable, est-ce que ça ne signifie pas la plupart du temps une pression impulsive sur la bonne volonté d'un artiste trop bon pour refuser, une sorte d'extorsion, pour quiconque a fréquenté quelque peu les célébrités?

Du reste, Cortot était littéralement épuisé après son merveilleux concert de mardi. Cette fatigue-là, résultat d'un puissant effort cérébral, combien de profanes sont en état de la réaliser et de l'admettre chez l'artiste? Pour la plupart d'entre eux, c'est tâche facile que de "jouer du piano", comme le dit avec tant de sarcasme déguisé M. Léo-Pol Morin, même si l'on n'a pas de copie sous les yeux, s'il faut savoir par cœur tout un programme souvent ardu et exigeant un effort inouï de tout l'être physique et moral de l'exécutant.

Comme si toute la concentration du cerveau vers la pensée des maîtres qu'on veut faire comprendre et aimer n'était pas un tour de force dont n'importe lequel d'entre nous se sentirait totalement incapable! Comme s'il ne fallait pas une dose d'énergie et d'empire sur soi-même peu ordinaires pour parvenir à isoler de toute une foule, au point de ne pas entendre les mille et un bruits d'une salle, même attentive: un strapontin qu'on baisse, un appel de téléphone dans une pièce voisine, l'inévitable toux de quelques éternels enrhumés et parfois certains chuchotements de bavards ou bavardes ne pouvant attendre pour échanger des impressions, parler de la toilette de Mme X.-Y.-Z.

Qu'on laisse donc une bonne fois les maîtres tranquilles, après une soirée, car, il leur est besoin de solitude, de repos pour remettre leurs nerfs trop tendus. Qu'on aille les saluer et les féliciter discrètement et sincèrement, c'est de mise et ça ne peut que flatter en somme, mais de grâce, qu'on ne leur impose pas une nouvelle corvée après l'énorme somme de travail qu'ils viennent de donner généreusement.

Et, comme le disait si bien le maître Alfred Cortot, l'artiste en tournée ne doit pas se prodiguer inutilement, il lui faut songer que le public du lendemain a le droit d'être aussi bien servi que celui de la veille. Gustave COMTE.

ECHOS "LES CLOCHES", AU CAPITOL

Nous avons été gâtés, cette semaine, par de délicieux extraits des "Cloches de Corneville", le petit chef-d'oeuvre de Planquette, toujours si aimé du public Montréalais. Les rôles y sont bien tenus et la musique est excellente à tous les points de vue. M. Louis Charrier fait un marquis remplissant noblement son rôle et très talon rouge. Mme English est une Germaine fort gentille qui pourrait peut-être donner un peu plus de volume à sa voix charmante. M. Gibeau, a qui est tenu le rôle de Gaspard, a de la tenue, du jeu et toute la voix qu'il faut et on peut en dire autant de M. Julliany, qui fait un Grenicheux parfait. Reste l'espégle Serpolette qui est personnifiée par Mme Thibodeau avec tout le charme et l'entrain que demande ce rôle facile à chanter, mais bien difficile à jouer. Le chœur, comme c'est son habitude, a été parfait, car on a augmenté le nombre des soprani qui avaient à soutenir la partie contre trop de barytons et de basses. M. Harry Dahy mérite de nouvelles félicitations pour cette innovation dont le public canadien-français profite et qu'il sait apprécier.

DE L'OPERA ANGLAIS AU HIS MAJESTY'S

C'est maintenant un fait avéré que la semaine du 4 janvier prochain, l'une des meilleures troupes d'opéra de Londres, les "Ogby Carte Opera Company", inaugurera sa tournée au Canada, au théâtre His Majesty's, en nous offrant comme répertoire le toujours fameux "Mikado", puis "Pinafore", ainsi que "The Yeomen of the Guard" et "The Gondoliers", de Gilbert et Sullivan. La troupe qui comprend un personnel de 70 artistes, a comme vedettes Rupert et Lady Dorothy d'Ogby, avec Richard Collet, comme général. La troupe s'embarquera sur le "Metagama", le 25 décembre, arrivera à Saint-Jean, N.-B., le 2 janvier et jouera au His Majesty's le 4 janvier et toute la semaine. On croit même que le répertoire annoncé sera augmenté.

CECILE SOREL REVIENTRA-ELLE ?

Il s'agit, comme bien l'on pense, de madame Cécile Sorel et de sa troupe de 70 comédiens français, actuellement en train de remporter un succès à New-York, au Cosmopolitan Theatre, avec "Maîtresse du roy", la nouvelle pièce de la Du Barry, par Aderer et Ephraïm. On voit, par là, sur la scène, le lit authentique ainsi que le mobilier des appartements de madame Du Barry, au château de Versailles, alors qu'elle était la favorite de Louis XV. Il n'est pas encore décidé que madame Cécile Sorel vienne à Montréal, mais comme la métropole n'est pas aux antipodes de New-York, et que d'un autre côté, certain impressionnisme soucieux depuis quelque temps, on croit qu'il ne serait pas impossible de revoir cette comédienne applaudie jadis avec M. de Feraudy, alors qu'elle n'était pas encore comtesse authentique.

UNE PIECE CANADIENNE "Le Collier mystérieux" que nous offrons en premier le Saint-Denis, la semaine prochaine, et elle est due à la plume de M. Jean Fabert (?) Elle nous met, par là, au fait de maintes allées et venues de nos contrebassiers, tant à Montréal que dans les environs. Allons voir ça.

"THE GREEN HAT", LE PROCHAIN SPECTACLE DU PRINCESS Bien que "Kid Boots" soit proclamé par tous ceux qui ont vu ce spectacle, comme l'un des clous de la saison du théâtre Princess, spectacle encore à l'affiche jusqu'à samedi soir inclusivement, il est entendu que le programme changera entièrement la semaine prochaine, avec "The Green Hat", la pièce tirée de la fameuse nouvellée de Michael Arlen, et le très grand triomphe de Katharine Cornell. Cette dernière est maintenant l'une des plus grandes vedettes du théâtre américain. Elle naquit à Buffalo, N. Y., et débuta au Comedy Theatre de New-York, avec les Washington Squares Players. Parmi ses plus grands succès en Amérique et en Angleterre, il faut citer "The Man who came back", "Little Women", "The Man of straw", "Divorcé", "Candida", "Casano", etc. Elle est par là, le merveilleux dans "The Green Hat". M. Abbie Wright ne change pas, il nous présente toujours du bon et du beau.

"LAFFIN' THRU", AU THEATRE GAYETY

C'est de la comédie musicale cette fois, et du meilleur aloi, que nous présentera M. Tom Conway, au théâtre Gayety, à partir de dimanche, avec "Laffin' Thru", une oeuvre dans laquelle il y a 50 p.c. de comédie et 50 p.c. de musique élevante. C'est un spectacle qui plaira l'oeil et l'oreille. De bien jolis bébés, les membres de l'orchestre de la "Reine de Saba du Shimmy." Ce Monte Carlo Jazz Band se compose de dix exécutants toutes solistes sur le saxophone et l'ensemble est des plus harmonieux.

"LE COLLIER MYSTERIEUX" DE JEAN FABERT AU SAINT-DENIS

Fort beau succès que celui de cette semaine au Saint-Denis, avec le drame sensationnel de Georges Ohnet, "Haine et amour", dont le titre original est "La Grande Marnière". On y voit de beaux acteurs, Mme Maubourg dans celui de la marquise, qu'elle rend avec tant de vérité et de souplesse, comme s'il eût été écrit pour elle; MM. Darmor et Vandier dans ceux des fils des deux familles rivales, Mlle Jane Max dans sa touchante interprétation d'Antoinette de Clairval, M. Palmieri dans sa forte composition du Berger.

La semaine prochaine, grande première d'une nouvelle pièce à multiples sensations. C'est un drame mystérieux qui se déroule autour d'un collier de grand prix que des contrebandiers veulent passer au pays à l'insu des autorités douannières. On voit, depuis le bureau central des douanes canadiennes, jusqu'à de luxueuses villas des environs de Montréal, avec quel succès et quelle "virtuosité" nos contrebandiers modernes opèrent. Nous devons donc nous attendre certains comparés à "Arsène Lupin" à la plume alerte et imagée de M. Jean Fabert. Grand film et superbe programme musical. Pour la semaine qui suivra, une pièce mondiale connue: "Les chercheurs d'or", avec le plus grand déploiement d'effets scéniques jamais réalisés à Montréal.

"L'OCCIDENT", AU CANADIEN-FRANÇAIS

Comme il l'avait promis, M. Jos. Cardinal nous présente ses captivantes artistes dans le répertoire le plus populaire de comédie dramatique. Cette semaine, nous avons l'occasion d'applaudir Mmes Thiery et Haubien; M. Duquesne, Sardet et une troupe fort bien balancée dans "L'Amour défendu", la superbe pièce de Pierre Wolff, à qui nous devons tant de succès. Ce magnifique plaidoyer en faveur du mariage d'amour, qui constitue en même temps un réquisitoire très fort contre le mariage de raison et de calcul, est l'un des plus goûtés de la saison.

La semaine prochaine, nous verrons l'un des grands succès de l'auteur de "L'Embacade" et "La Flambe", c'est "L'Occident" de Kistemaekers. Ce maître dramaturge est dans le goût du public. Son "Occident" nous présentera dans les premiers rôles, Mme Haubien, MM. Sardet et Vandier et toute la troupe au grand complet. Godeau a fait une mise en scène dont on parlera.

REPRISE DE "DICKY" AU BENEFICE DES AVEUGLES DE NAZARETH

En cette époque fiévreuse des fêtes proches, il est, à côté de nous une institution qui poursuit, modeste sa tâche sublime d'éducatrice des aveugles. Tout au plaisir, nous ignorons trop souvent sans bruit, sans réclame et, quand parfois, un coin du voile est soulevé, nous sommes émus et honteux de notre joie coutumière, devant tant de sacrifices et d'abnégation. Le passant ne connaît de Nazareth que la maison de briques de la rue Ste-Catherine. Sa curiosité ne dépasse pas les murs, et cependant, quel bonheur pour nous, de notre aide, à tous, il y a là. Un homme ou un petit groupe peuvent venir, mais si chacun veut faire sa part, le champ est vaste. C'est pourquoi la Société Canadienne de Comédie a décidé d'offrir son obole, en conviant le public à l'y aider. Elle donnera une représentation spéciale et de gala, au Monument National, le jeudi, 16 décembre prochain, pour les étudiants des aveugles de Nazareth. On reprendra "Dickie", la charmante pièce d'Armand Gerbardon et Manoussi, sous la brillante présidence de M. O. Mauraunt, p. a. s. c. de Notre-Dame, et les bénéfices entiers de cette représentation seront versés à l'oeuvre de Nazareth.

UN TRES GRAND SUCCES VIENNOIS A L'OPERETTE

La Société Canadienne d'Opérette va nous donner son troisième spectacle les 6, 7 et 9 décembre prochains; elle met à l'affiche pour ces représentations une oeuvre des plus jolies, "Manoeuvres d'Automne", opérette en trois actes de Emmerich Kalman. Kalman est un auteur viennois dont la réputation est mondiale; ces oeuvres ont obtenu autant de succès que celles de Lehár et des Strauss. Partout, on est unanime à déclarer que ses valeurs sont excessivement jolies et nous irons tous nous en convaincre les 6, 7 et 9 décembre prochains, au Monument National.

CONCERT DE LA CHORALE ET LA SYMPHONIE BRASSARD, CE SOIR

C'est ce soir que nous aurons le bonheur d'assister au grand concert que prépare depuis plusieurs mois la Chorale et la Symphonie Brassard. Ces deux superbes organisations, l'une de 175 chanteurs et l'autre de 70 instrumentistes, ont à nous offrir un programme de seulement six numéros, mais quel programme! Nous entendrons pendant plus de deux heures des compositions orchestrales et chorales grandioses, chefs-d'oeuvre de maîtres anciens et contemporains.

LE BEAU CONCERT DE LA CHORALE TANGUY

La Chorale Tanguay Inc., de Verdun, chorale mixte, dirigée par le capt. Roméo M. Tanguay, donnera son concert annuel, à l'Assistance publique, sous la présidence de M. J.-P. Dupuis, maire de Verdun, le mardi 14 décembre prochain. En plus des sept chœurs qu'elle chantera, les artistes qui vont se joindre au programme, Mlle Léonide Lévesque, soprano; MM. Eugène Charrier, violoniste; Emile Gour, et M. Germain Lefebvre. Rien n'a été négligé pour faire de ce concert un vrai succès musical et un programme très artistique sera offert au public. La Chorale Tanguay, à venir jusqu'à date, a donné six concerts dans la ville de Verdun, où elle compte un grand nombre d'admirateurs; c'est cette même organisation qui, en juin dernier, était irradiée par le poste Northern Electric. Il n'y a aucun doute que les amateurs de musique se rendront à la salle de l'Assistance Publique pour applaudir les efforts de cette organisation chorale.

La longueur n'a jamais compté avec la Chorale Brassard; c'est avant tout et toujours la qualité. Quand on sait ce que la chorale a pu faire en deux courtes répétitions avec la belle comédie musicale "Djymoko", de Renaud, on comprend la haute valeur d'un concert préparé depuis plusieurs mois. Voici le programme de l'audition de ce soir: 1—Symphonie (Jupiter), Mozart; l'orchestre Symphonique Brassard. 2—"Les Taïganes", G. Hué; la Chorale Brassard; ténor-solo, M. René Langevin. 3—"Air, 'L'Africaine'", Meyerbeer; ténor-solo, M. Albert Labelle. 4—Rhapsodie, Johann Brahms; la Chorale Brassard; alto-solo, Mme Guernon-Dansereau. 5—"Géphale et Procris", suite, Grétry; 1. Tambourin (Les Nymphes de Diane); 2. Menuetto; 3. Gigue. L'Orchestre Symphonique Brassard. 6—"La Belle Ellen", Max Bruch; la Chorale Brassard; soprano-solo, Mlle Blanche Mousseau; basse-solo, M. L. Lapointe. Au piano d'accompagnement, M. J. Elie Savaria.

RECITAL ROY ROYAL

C'est ce soir qu'a lieu le recital de M. Roy Royal, au Ritz Carlton. M. Royal a choisi comme accompagnateur le pianiste virtuose Léo-Pol Morin. C'est dire que ce recital sera un succès. M. Royal présentera le programme suivant: 1—O cessate Scarlatti. 2—Le Fiéro Costume Legrenzi. 3—Soprano Haendel. 4—La vie antérieure Haendel. 5—Doute L'opéra. 6—Le Jardin d'Orléans Alb. Roussel. 7—La Procession Franck. 8—Automne Gabriel Fauré. 9—Madrigal Gabriel Fauré. 10—Après Gabriel Fauré. 11—Dieu Gabriel Fauré. 12—Dieu Schumann. 13—Ich Grolle Nicht Schumann. 14—Die Krabe Schubert. 15—Heliopolis Schubert.

LE BEAU CONCERT DE LA CHORALE TANGUY

La Chorale Tanguay Inc., de Verdun, chorale mixte, dirigée par le capt. Roméo M. Tanguay, donnera son concert annuel, à l'Assistance publique, sous la présidence de M. J.-P. Dupuis, maire de Verdun, le mardi 14 décembre prochain. En plus des sept chœurs qu'elle chantera, les artistes qui vont se joindre au programme, Mlle Léonide Lévesque, soprano; MM. Eugène Charrier, violoniste; Emile Gour, et M. Germain Lefebvre. Rien n'a été négligé pour faire de ce concert un vrai succès musical et un programme très artistique sera offert au public. La Chorale Tanguay, à venir jusqu'à date, a donné six concerts dans la ville de Verdun, où elle compte un grand nombre d'admirateurs; c'est cette même organisation qui, en juin dernier, était irradiée par le poste Northern Electric. Il n'y a aucun doute que les amateurs de musique se rendront à la salle de l'Assistance Publique pour applaudir les efforts de cette organisation chorale.

A QUEL AGE LE PROFESSIONNEL DOIT-IL SE MARIER ?

Ce sera le sujet discuté par la Société des débats de l'Université La Société des Débats des étudiants de l'Université de Montréal donnera, vendredi soir le 10 décembre, sa deuxième séance publique. Elle aura lieu à la salle académique du Gesù, rue Bleury, à 8 1/2 heures. On se rappelle le succès de la séance d'inauguration des joutes oratoires de nos carabins, le printemps dernier, à la salle St-Stulpice. Il avait été question alors de l'émancipation de la femme. Cette fois-ci, les universitaires de la rue St-Denis comptent sur un succès encore plus grand. Ils ont mis au programme un sujet d'une très grande importance: "Quand le professionnel doit-il se marier?" En d'autres termes, est-on en faveur d'un mariage précoce, pour les gradués des Universités? Oui, disent les uns, non, disent les autres, il faut un mariage tardif. C'est la question qui sera débattue par nos étudiants, dans une séance solennelle, où l'élite de la population montréalaise se fera un devoir d'être présente.

Il faut encourager la Société des Débats de l'Université comme on le fait des autres activités universitaires, comme on le fait pour les joutes sportives ou autres. Cette Société de Débats a été fondée pour permettre à tous les étudiants de s'exercer à l'art oratoire. Elle recrute ses membres dans toutes les facultés et écoles. Des invitations ont été lancées dans le public pour la séance du 10 décembre. Il sera publié également dans le "Quartier Latin", un coupon d'entrée dont les porteurs bénéficieront d'une place à eux spécialement réservée. Ce coupon paraîtra dans le numéro du 2 décembre du journal des étudiants. Les orateurs au programme, le 10, seront: MM. Paul-Léon Rivard, E. E. M., et Jean Saint-Jacques, E. E. Pol., pour le mariage précoce, et Renaud Deschênes, E. E. C. D., et Ubaldo Boisvert, E. E. D., pour la contre-partie. Le jury sera annoncé plus tard.

MONUMENT NATIONAL COURS D'ANGLAIS, CLASSE AVANCEE

Ce soir, le cours d'anglais (classe avancée) donné par M. Banks sera supprimé. Les élèves qui suivent ce cours sont priés d'en prendre note.

Le Bureau de Dessin Enrg

Dessins et illustration d'invention, construction, inventivité, travaux et travaux de plans, agrandissement et réduction de tout travail artistique, lettres, etc. 502 RUE, ST-CATHERINE, EST Téléphone Est 2398, MONTREAL.

Le Bureau de Dessin Enrg

Dessins et illustration d'invention, construction, inventivité, travaux et travaux de plans, agrandissement et réduction de tout travail artistique, lettres, etc. 502 RUE, ST-CATHERINE, EST Téléphone Est 2398, MONTREAL.

GRANDE ACTIVITE DE L'INDUSTRIAL ALCOHOL

LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL DE CETTE COMPAGNIE DECLANCHE UN FORT MOUVEMENT D'ACHATS ET LE COURS OSCILLE ENTRE 27 ET 28 POUR FERMER A 27.34.

Il y a eu de forts échanges de Canadian Alcohol sur le marché local d'hier au lendemain d'un rapport financier annuel qui indique que cette compagnie a plus que deux fois gagné ses dividendes. Dans la seule séance du matin, plus de 6,000 parts ont changé de mains. Le cours toucha 28 après une ouverture à 27, le matin; la fermeture de la journée se fit à 27.34.

Dans l'après-midi, c'est le Smelters qui se mit en vedette en portant son grain du matin de 4 points à 25.5 à 25.9 en fermeture. Le grain net de la journée pour cette valeur fut de 8.3-4 points.

Quelques nouveaux sommets furent établis par des titres tels que Canadian Cannery de priorité qui grimpa de 31-4 à 73; Provincial Paper, à la hausse de 11-12 au nouveau sommet de 114 tandis que l'Asbestos de priorité égalait son ancien record de 84 et fermait à 83-1/2. Lake of the Woods fut aussi au nombre des valeurs à la hausse avec un gain de 2 points à 151. Cuban Canadian Sugar monta de 1-3-4 au nouveau de 5.

Laurentide Paper, après une ouverture sans changement, réagit d'un point à 110 tandis que les autres papiers, sauf le Provincial Paper étaient plutôt indifférents.

Dans l'après-midi, le B. C. Fishing grimpa de 4 points au nouveau sommet de 100, un gain net de 5 points pour la journée. Depuis le début d'octobre, cette valeur a monté de 27 points.

La liste générale, à la fin de la journée, évoluait étroitement: Abitibi, en baisse de 1-1; B. E. Steel en baisse de 1-2; Dominion Bridge, en baisse de 1-3; Bessacres, en hausse de 1-2; Winnipeg Electric, en hausse de 1-4; Car de priorité, en hausse de 1-7.

Montreal Peer et Shawinigan clôturèrent la journée sans changements à 71 et 270 respectivement, ce dernier après avoir monté à 271-1/2. Sherwin-Williams recula de 2 points à 146-1/2.

BOURSE DE MONTREAL

Cours fermés par Bruneau et Hainville, membres de la Bourse de Montreal

Table with columns: Valeurs, Cuv, Max, Min, Fer. Lists various stocks like Abitibi, Asbestos, etc.

Table with columns: Valeurs, Cuv, Max, Min, Fer. Lists various stocks like National, etc.

LE COMMERCE DES POMMES EN AUSTRALIE

Pour encourager les producteurs et améliorer le niveau du classement, le gouvernement néo-zélandais a garanti, durant les quelques dernières semaines aux producteurs de pommes et de poires un prix minimum pour la portion qu'ils exportaient, écrit le commissaire du Commerce C. M. Croft, d'Auckland, dans le Bulletin des Renseignements Commerciaux.

POMMES DE TERRE

Le marché est tranquille et il y a peu de demande. Il y a eu très peu d'arrivages depuis quelques jours. Les prix sont sans changement.

EMISSION ADJUGEE

Une émission de \$45,000 d'obligations 5 p.c., échéant en série de 1926 à 1946, de la Commission scolaire d'Outremont a été adjugée au concours à la maison René-T. Leclerc au prix de 99.30.

INDUSTRIE DE LA SOIE - RAYON ETABLIE DANS NOTRE PAYS

LES RESSOURCES NATURELLES DU CANADA ATTIRENT L'ATTENTION DES MANUFACTURIERS DE SOIE-RAYON

Aux environs de 1710, on tenta de produire de la soie artificielle, mais sans succès. Plus tard, des expériences et recherches faites par des chimistes français et anglais améliorèrent les procédés de fabrication, mais le mérite devait revenir au comte Hilaire de Chardonnet d'avoir trouvé, en 1829, une méthode qui attira l'attention sur les possibilités commerciales de l'invention.

Des fibres cotonneuses ou du coton de rebut entrent en certaine proportion dans la fabrication du tissu et servent de matière végétale, mais la majeure partie de la soierayon est tirée de la cellulose obtenue du bois. Ce bois est d'abord traité au moyen de certains matières chimiques de façon à extraire une substance gélatineuse filtrée ensuite dans une solution qui donne de la consistance aux fil. Les filaments ainsi produits sont conduits sous le nom de soie-rayon. Il y a vingt-cinq ans, cette nouvelle fibre fut placée sur le marché, mais, pendant quelque temps, elle fut d'une si pauvre qualité, qu'elle n'avait pas la faveur du public et qu'elle ne servait que de substitut. Cependant, en 1920, les fabricants améliorèrent considérablement ce tissu, et, depuis cette année, on la production n'était que de 50,000,000 de livres, cette industrie a progressé rapidement. En 1925, la production mondiale était de près de 200,000,000 de livres. Les Etats-Unis venaient en tête, dans la production, suivis de l'Italie et de Grande-Bretagne. Cette dernière contraindre cependant quelques-unes des compagnies américaines les plus importantes et elle est un des facteurs dominants dans l'industrie de la soie-rayon.

Il y eut un temps où l'on pensa que la production intensive de la soierayon allait déprimer le marché du coton, de la laine et de la soie naturelle, mais ce produit artificiel n'a pas encore été perfectionné suffisamment pour remplacer, à lui seul, les autres tissus. On l'emploie surtout comme matière auxiliaire, et l'on s'accorde à dire qu'un tel emploi a contribué à augmenter la consommation des autres produits textiles. Mêlé au coton, à la laine ou à la soie naturelle, il a permis aux fabricants d'offrir une grande variété d'articles de garde-robe à bon marché et attrayant aux bourses modestes. Les industries de tricots mécaniques et de coton, absorbant à elles seules 40 à 60 pour cent de la production totale, constituent le meilleur marché de la soierayon, tandis que les fabriques de soie et de sous-vêtements n'en absorbent que 30 pour cent.

Le mérite de ces industries développées de cette industrie appartient surtout aux fabricants français et italiens, qui, après une longue expérience dans la production de la soie naturelle, disposaient de l'installation et de l'organisation les plus aptes à faire une soie-rayon qui pût satisfaire le consommateur, mais ils n'avaient pas assez de matière première, le bois, qui est l'élément premier de ce point. Comme il faut près de sept tonnes de bois pour fabriquer une tonne de soie artificielle, on admettra que le Canada, avec ses immenses forêts et des abondantes énergies hydrauliques, est appelé à devenir l'un des centres les plus importants pour la production du nouvel article. Ces mêmes ressources naturelles ont déjà fait du Canada le plus grand producteur de papier à journal du monde; ce sont elles encore qui attirent l'attention des fabricants de soie-rayon; on en voit une preuve dans le placement au Canada, jusqu'à date, de plusieurs millions de dollars dans les établissements de production de soie artificielle.

LES OEUFS ET VOLAILLES

Les arrivages d'oeufs d'hier furent de 708 caisses à comparer avec 729 pour le jour correspondant de l'an dernier. Le marché local était très actif. Les frais extras se vendent à 67c la douzaine; les frais d'entrepôt, 45c, les premiers 42c et les seconds 36c.

VOLAILLES

Dindes fraîchement tuées 7 à 5 lbs 48c et 50c. Poulets frais, 3 à 3-1/2 lbs, 32c. Poulets, 4 à 4-1/2 lbs, 35c. Poulet à griller, \$1.50 à \$1.75. Petites poules, 3 à 3-1/2 lbs, 26c. Poules, 4 à 4-1/2 lbs, 30c. Grosses poules, 5 lbs et plus, 33c. Canetons, 35c. Canetons du lac Brôme, 5 livres et plus, 40c la livre. Chapons, 5 à 7 lbs, 38 et 40c. Oies, 8 à 12 livres, 28c. Pigeons, 50c le couple. Pigeonneaux, 75c à \$1.25 le couple. Cocheons de lait 35c la livre. Canard Sauvage noir, \$2.50 le couple. Caillies d'Amérique du sud, 1.25 la paire. Pluviers anglais, 1.10 la paire. Pintades vieilles, 2.50 la paire. Pintades, jeunes, 3.50 la paire. Perdrix américaine du sud, 2.75 la paire.

BEURRE ET FROMAGE

Les arrivages de beurre d'hier furent de 143 boîtes à comparer avec 132 pour le jour correspondant de l'an dernier. On rapporte que le marché était décidément ferme hier alors que le beurre patoisé se vend à 37c la livre. Les arrivages de fromage d'hier furent de 461 meules à comparer avec 1509 pour le jour correspondant de l'an dernier. Il y a une meilleure demande pour le fromage depuis quelques jours.

FARINE ET ENGRAIS

Le marché est sans changement. Voici les prix pour la farine et les engrais alimentaires. Far baril, 2 sacs: Première patente \$7.90. Seconde patente \$7.40. Farine forte à boulanger \$7.20. Farine à pâtisserie \$7.20. LES ENGRAIS ALIMENTAIRES Le marché est sans changement et est très ferme. Gru blanc, tonne \$40.25. Gru rouge, tonne \$32.25. Son, tonne \$30.25. Farine d'avoine roulée, 90 liv. \$3.75. Farine d'avoine roulée, 80 liv. \$3.70.

LES SUCRES

New-York, 1er. — On n'a rapporté aucune vente aujourd'hui et les prix n'ont pas changé pour le sucre brut à 5.02, pour le cuban, tous droits payés. Les sucres bruts futurs n'ont pas été actifs, on fut fermé entre une hausse de 1 point et une baisse de 1 point. On estime les ventes à 30,000 tonnes. Le sucre à ferme à 3.21, janvier, 3.19; mars, 3.14; mai, 3.21; juillet, 3.29; septembre, 3.36. Le marché du sucre raffiné n'a pas changé à 6.05 et 6.25 pour le granulé type.

LES TITRES D'HUILE SONT EN VEDETTE A N.Y.

LA BAISSSE DU TAUX DE L'ARGENT A DEMANDE DE 5-1-4 A 5 POUR CENT STIMULE LES POOLS. — LA DECISION AU SUJET DE L'AUGMENTATION DES SALAIRES FERROVIAIRES EST ATTENDUE AVEC IMPATIENCE.

New-York, 1er. — Les forces constructives étaient encore en actions et ont déclenché un mouvement d'activité et de vigueur dans les titres d'hier. La baisse du taux de l'argent à la demande de 5-1-4 à 5 pour cent a stimulé l'activité des pools dans un certain nombre de valeurs. Il n'y eut pas d'augmentation dans la participation du public. Un grand nombre de baisses de 1 à 5-1-2 se sont quand même produites, vers a fermeture.

Le caractère des nouvelles du jour était irrégulier. Des rumeurs couraient dans Wall Street depuis quelque temps, que le mois de décembre serait un "gros mois d'hiver", de sorte que la cingrue de ce mois, au jour d'hui, n'a pas pris le marché par surprise. Cette hausse des huiles coïncidait avec des rapports de recettes considérables et de rumeurs de fusion concernant le Burnside et le Phillips Petroleum, dont le stock ordinaire a touché un nouveau sommet pour 1928, à 56-1/2. Mid-Continent Petroleum, la priorité et Texas and Pacific Land Trust ont aussi touché de nouveaux sommets.

Un saut soudain de 5 points pour Allied Chemical fut le fait saillant du groupe des industriels. Baldwin a monté de plus de 2 points et le U. S. Steel ordinaire ainsi que General Motors ont monté respectivement de 1 point. Plusieurs valeurs ont aussi touché des nouveaux sommets, y compris Brooklyn Union Gas, Columbus Cartridge, Consolidated Cigar, Eureka Vardon, Consolidated Cigar, Eureka Vardon, Vivadour. Par contre, Advance Rumely ordinaire et de priorité ainsi que Stromberg Carburator ont touché des minima.

L'activité des ferroviaires fut restreinte, en attendant la décision sur l'augmentation des salaires qui devait être rendue cette semaine. Frisco de priorité et Lehigh Valley ont touché de nouveaux hauts, tandis que l'Ohio a monté de 2 points mais a perdu plus de la moitié de son gain. Les fonds à terme et les effets commerciaux n'ont pas changé.

BOURSE DE NEW-YORK

Compilation de Jenks, Gwynne & Co

Table with columns: Valeurs, Max, Min, Fer. Lists various stocks like Abitibi, Am. Beet Sugar, etc.

CHANGES ETRANGERS

New-York, 1er. — Le franc français a réalisé une avance de 10 points tandis qu'il cotait aux environs de 33c. La livre à demande était ferme à environ \$4.84-9-16 et les autres devises européennes étaient irrégulières. Le dollar canadien est à prime de 3-32.

LES COMPENSATIONS

Les compensations de banque, pour le mois de novembre, avec compensation au mois correspondant de l'an dernier, sont comme suit: Montréal \$246,633,643 \$210,256,024. New-York \$246,633,643 \$210,256,024.

LE NIVEAU DU MARCHÉ

New-York, 1er. — Voici la cote moyenne de vingt titres représentatifs des groupes ferroviaires et industriels de la Bourse de New-York: Am. Express 144.58, 123.41, 113.3. Am. Sugar 147.46, 132.40, 116.35. Am. Tobacco 147.46, 132.40, 116.35.

LES CAFES

New-York, 1er. — Les futures ont fermé entre une hausse de 3 à 11 points. On rapporte des ventes de 39,000 sacs. Prix de fermeture: déc. 15.23; janv. 15.08; mars, 14.92; mai, 14.40; juil., 13.98; sept., 13.43. L'option immédiate fut soutenue.

Les Grains

A WINNIPEG Winnipeg, 1er. — Par suite des opérations des "shorts" et de la réduction des offres le prix du blé sur le marché local ont fait preuve de faiblesse au début de la journée mais à la suite d'une période de couverture un mouvement de hausse s'est déclenché.

Le volume des ventes n'était pas considérable mais la prosaïon de vente plus abondante. Le marché d'exportation était sans intérêt. La demande pour les gros grains ne s'améliore pas mais le lin se maintient ferme tandis que les gros grains au comptant étaient encore tranquilles.

Table with columns: Blé, Avoine, Orge, Lin. Lists prices for various grain types.

CHICAGO

Chicago, 1er. — Par suite de la hausse du marché du maïs et de l'activité, les prix du blé ont monté sensiblement. Les premier arrivages de blé domestique étaient de peu d'importance, moindre que les expéditions et les rapports de l'Argentine à date indiquaient des détériorations de récolte et de retard dans le coupage et le battage.

RECORD DE PRODUCTION DU COKE CANADIEN

ELLE A DÉPASSÉ DE 4 p.c. LA PRODUCTION RECORD DU MOIS DE SEPTEMBRE PRECEDENT.

La production de coke du Canada en octobre, a établi un nouveau record à 173,592 tonnes et a dépassé de 4 pour cent le record précédent établi en septembre. En octobre 1924 la production avait été de 11,414 tonnes et en tout de cette année, de 165,665 tonnes.

Pendant le mois, 89,723 tonnes de charbon canadien et 172,894 tonnes de charbon étranger, soit un total de 262,617 tonnes, ont été traitées pour produire 173,592 tonnes de coke, ce qui représente un rendement moyen de 66.1 pour cent ou de 1,322 livres de coke par tonne de charbon. Le rendement varie de 61.65 pour cent dans l'est à 68.4 pour cent dans l'ouest, et à 67.7 pour cent dans l'ouest.

La répartition de la production s'est faite comme suit: 21,994 tonnes ont été utilisées dans les fours à coke, 88,216 tonnes ont été livrées aux usines métallurgiques associées et 73,367 tonnes ont été vendues, ce qui forme un total de 183,677 tonnes. Pendant les dix premiers mois de l'année, il a été disposé de 1,589,567 tonnes de coke, comparé à 1,173,633 tonnes en 1927.

La production domestique, augmentée de 78,887 tonnes de coke importé, a constitué un approvisionnement disponible de 252,279 tonnes; mais comme il en a été exporté 5,222 tonnes, la consommation visible du mois s'est chiffrée par 246,957 tonnes. Pendant l'année à date, la consommation visible du Canada, a été de 2,371,244 tonnes, comparé à 1,764,144 tonnes l'an dernier.

BOURSE DES MINES

A MONTREAL

Table with columns: Valeurs, Max, Min, Fer. Lists various mining stocks like Beaver, Barrick, etc.

CURB DE MONTREAL

Table with columns: Valeurs, Max, Min, Fer. Lists various commodities like Attenda, etc.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Table with columns: Valeurs, Max, Min, Fer. Lists various commodities like Amulet, etc.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Table with columns: Valeurs, Max, Min, Fer. Lists various commodities like Amulet, etc.

Winchester advertisement featuring a large image of a cigarette pack and text: 'Une cigarette un peu plus grosse d'un mélange très doux 25¢ pour 25¢ une "main de poker" dans chaque paquet'

RECORD DE PRODUCTION DU COKE CANADIEN

ELLE A DÉPASSÉ DE 4 p.c. LA PRODUCTION RECORD DU MOIS DE SEPTEMBRE PRECEDENT.

La production de coke du Canada en octobre, a établi un nouveau record à 173,592 tonnes et a dépassé de 4 pour cent le record précédent établi en septembre. En octobre 1924 la production avait été de 11,414 tonnes et en tout de cette année, de 165,665 tonnes.

Pendant le mois, 89,723 tonnes de charbon canadien et 172,894 tonnes de charbon étranger, soit un total de 262,617 tonnes, ont été traitées pour produire 173,592 tonnes de coke, ce qui représente un rendement moyen de 66.1 pour cent ou de 1,322 livres de coke par tonne de charbon.

La répartition de la production s'est faite comme suit: 21,994 tonnes ont été utilisées dans les fours à coke, 88,216 tonnes ont été livrées aux usines métallurgiques associées et 73,367 tonnes ont été vendues, ce qui forme un total de 183,677 tonnes.

LES PERTES DE DOMINION COAL

Les actionnaires de la Dominion Coal Company Limited, lors de la prochaine assemblée annuelle du 18 décembre, prendront officiellement connaissance d'un rapport annuel qui reflète l'influence néfaste de la dernière grève du charbon. Les pertes de la compagnie cette année sont de \$2,264,287; elles ont complètement englubi le fonds de réserve et laissent un déficit réel de plus d'un demi-million. Le capital d'opérations est réduit de plus d'un million et demi.

MARCHÉ DU MATIN

Table with columns: Valeurs, Max, Min, Fer. Lists various commodities like 1927, 1928, etc.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Table with columns: Valeurs, Max, Min, Fer. Lists various commodities like 1927, 1928, etc.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Table with columns: Valeurs, Max, Min, Fer. Lists various commodities like 1927, 1928, etc.

LES PERTES DE DOMINION COAL

Les actionnaires de la Dominion Coal Company Limited, lors de la prochaine assemblée annuelle du 18 décembre, prendront officiellement connaissance d'un rapport annuel qui reflète l'influence néfaste de la dernière grève du charbon.

MARCHÉ DU MATIN

Table with columns: Valeurs, Max, Min, Fer. Lists various commodities like 1927, 1928, etc.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Table with columns: Valeurs, Max, Min, Fer. Lists various commodities like 1927, 1928, etc.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Table with columns: Valeurs, Max, Min, Fer. Lists various commodities like 1927, 1928, etc.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Table with columns: Valeurs, Max, Min, Fer. Lists various commodities like 1927, 1928, etc.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Table with columns: Valeurs, Max, Min, Fer. Lists various commodities like 1927, 1928, etc.

LES PAGES DE MONTREAL

Table with columns: Valeurs, Max, Min, Fer. Lists various commodities like 1927, 1928, etc.

CONTRAT DE LA MAIL

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Ministère des Postes et Télégraphes, jusqu'à midi, le 21 décembre 1928, pour le contrat de la Mail, par C. Lydon, agent des ventes de la ville, 141, St-Jacques, St-Jacques Harbour 4211.

DOMINION TEXTILE COMPANY, LTD

Avis de dividende. Un dividende de un dollar cinq centimes (81.25 par action) sera payé le 31 décembre 1928.

BELGO CANADIAN PAPER COMPANY, LTD

Avis de dividende. Un dividende de un dollar sera payé le 31 décembre 1928.

DOCTEUR OMER DUPONT

Chirurgien-Dentiste. 322 EST, SHERBROOK.

SPECIALITE

Couronne en porcelaine. Extrusion sans douleur. Pyorrhée. Rayons X.

DOCTEUR OMER DUPONT

Chirurgien-Dentiste. 322 EST, SHERBROOK.

322 EST, SHERBROOK. 9 HEURES A.M. à 5 P.M.

NE VENDEZ PAS \$30.000., DANS LE QUART. DELORIMIER

Il s'agit de propriétés situées avenue Papineau, Nos 4987 à 5005

VENTES IMPORTANTES
C'est le total de 33 ventes dont 20 de \$2,000., ou plus

Par la maison Ernest Pitt et Cie) les ventes enregistrées hier sont 33, dont 20 de \$2,000 ou plus, représentant un total de \$220,798.50. La vente la plus considérable a été effectuée dans le quartier de Lorimer, au prix de \$30,000. pour des propriétés situées sur l'avenue Papineau, Nos 4987 à 5005, et vendues par Mme Charles-Emile Lacoste à M. Ferdinand Corrivault.

Quant au nombre de ventes c'est le quartier Notre-Dame-de-Grâce qui compte, avec trois ventes seulement, mais formant un total de \$54,400. On a maintenu la liste complète des ventes subdivisées par quartier et d'ordre d'importance:

Quartier de Lorimer. — Rue Papineau, batiſses Nos 4987 à 5005, Nos 1574-16, 17, terrain 50 x 125 pieds. Dame Charles-Emile Lacoste vend à Ferdinand Corrivault, \$30,000. A. Labreche, notaire — 1926.
Nos 4994, 4995, terrain 50 x 125 pieds. M. J. Tessier vend à J. P. Lamarche, \$10,200. R. Lavoie, notaire — 1926.

Quartier Notre-Dame-de-Grâce. — Oxford, batiſses Nos 560 à 566, terrain 72 x 95 pieds. Noé Sauvé vend à Barnett Levine, \$29,900. B. A. Schwartz, notaire — 1926.
Avenue Western, vacants, lots Nos 448, 449, 494, terrain 17,737.65. Canadian Pacific Railway vend Associated Screen News Limited, \$10,000. H. B. McLean, notaire — 1926.

Quartier St-Denis. — Rue Rivard, batiſses Nos 5176 à 5192, lot No 209. David Rosebaum et al vend Noé Sauvé et Joseph Tremblay, \$10,000. B. A. Schwartz, notaire — 1926.
Rue de la Roche, vacants, lots Nos 289-2, 329-290-1, 329-290-2, 281-1, 329-291-2, 329-292-1, 292-2, 329-293-1, terrain 11,217.6. Petit et F. Leduc vend à J. P. Tessier, \$14,000. I. R. Lavoie, notaire — 1926.

Quartier St-Eusèbe. — Rue Charbonnière, batiſses Nos 5622 à 5627, lot No 1137, terrain 25 x 73 pieds. Al. Desormeaux vend à Louis Couillard, \$9,900. J. M. Savignac, notaire — 1926.
Quartier St-Joseph. — Rue Courtois, batiſses Nos 7635 à 7639, terrain 20 x 80 pieds. M. Lavoie vend à M. Louis Manseau vend à Armand Vaisard, \$8,500. A. Rivest, notaire — 1926.

Quartier St-Hubert. vacants, lots Nos 8679 à 871. Joseph Burelle vend à Hédée Payette, \$3,000. J. B. St-Onge, notaire — 1926.
Quartier Villiers. — Rue de Charbonnière, batiſses Nos 8201 à 8205, terrain 2630.518-2, terrain 20 x 74. Dame Raoul Leroux vend à la fabrique de Ste-Thérèse de l'Enfance, \$7,600. J. B. Sigouin, notaire — 1926.

A VENDRE
Bonne HOTEL DE VILLE
Propriété de 4 logements situés près de l'Église, en bonne condition. Entrée favorable pour convertir en commerciale ou petits appartements. Rapport de gros revenus. Surtout à vendre en bloc. Très beaux jardins. Prix très réduit pour un prompt acheteur.

ÉRIE HOTEL DE VILLE
Propriété sur terrain 25 x 122, situé au coin de l'avenue St-Jacques et de l'avenue St-Hubert. Bâtiment solide en briques. Très bon emplacement. Place exceptionnelle pour commerce, appartements ou petits appartements. Conditions faciles.

ÉRIE HOTEL DE VILLE
Propriété de 4 logements situés près de l'Église, en bonne condition. Entrée favorable pour convertir en commerciale ou petits appartements. Rapport de gros revenus. Surtout à vendre en bloc. Très beaux jardins. Prix très réduit pour un prompt acheteur.

ÉRIE HOTEL DE VILLE
Propriété de 4 logements situés près de l'Église, en bonne condition. Entrée favorable pour convertir en commerciale ou petits appartements. Rapport de gros revenus. Surtout à vendre en bloc. Très beaux jardins. Prix très réduit pour un prompt acheteur.

L'ENQUÊTE SCOLAIRE LA COMMISSION SE REFUSE A DEMANDER DES RENSEIGNEMENTS

Sur le compte du personnel enseignant congréganiste des commissions scolaires catholiques de Montréal. — M. J.-P. Labarre déclare que les institutrices des classes préparatoires ou maternelles sont très compétentes. — Le "Platoon Plan".

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal fait elle-même le choix des instituteurs et institutrices tant laïcs que religieux dans toutes les écoles qui sont sous son contrôle. C'est l'une des prérogatives des commissions scolaires que de choisir elles-mêmes le personnel enseignant. Cette prérogative n'a pas mis en doute, hier après-midi, à la séance du comité d'investigation nommé par le gouvernement pour enquêter sur la situation des écoles catholiques de Montréal. Seulement la Commission voulait obtenir par la bouche de l'un de ses commissaires, tous les renseignements concernant les instituteurs et institutrices tant laïcs que religieux. Il y a eu divergence de vues entre les commissaires sous ce rapport, ce qui a nécessité un vote sur la question. C'est le premier vote pris depuis la reprise de l'enquête en septembre dernier.

S. G. Mgr Alphonse-Emmanuel Deschamps, évêque auxiliaire de Montréal, s'est opposé à la demande de renseignements concernant le personnel enseignant congréganiste. S. G. Mgr Deschamps s'est formellement opposé à ce que l'on demande tout renseignement relatif aux instituteurs ou institutrices religieux pris individuellement. Il ne s'oppose pas, cependant, à ce que l'on s'informe du personnel enseignant congréganiste pris comme ensemble. Quant au personnel enseignant laïc, il est absolument d'accord avec la Commission.

En face de cette objection formulée par S. G. Mgr Deschamps, Sir Lomer Gouin, président de la commission d'enquête, a demandé le vote sur cette question. Ont adopté le point de vue de S. G. Mgr Deschamps: les commissaires Victor Doré, J.-Alfred Leduc, J.-A.-A. Brodeur, Gaspar DeSerres. Ont voté pour le maintien de la demande: les commissaires L.-A. Lavallée et Mc G. Ouk.

Rue Lafontaine, vacant, lot No 2628-52, Jean M. Richard et al vend à J. R. Bonhomme, \$350. G. Paquette, notaire — 1926.
Quartier St-Jean-Baptiste. — Rue Garnier, batiſses Nos 33 à 37, lot No 1-182, terrain 25 x 104 pieds. Wilfrid Guiguère et al vend à Rosario Guiguère, \$5,400. A. Bélanger, notaire — 1926.

Cité de Verdun. — Rue Verdun, batiſses Nos 3584, 3586, lot No 3401-473, terrain 25 x 102 pieds. Louis Mallette vend à Jean-Bte Legault, \$4,500. A. Jolicoeur, notaire — 1926.
Quartier St-Joseph. — Rue Courtois, batiſses Nos 7635 à 7639, terrain 20 x 80 pieds. M. Lavoie vend à M. Louis Manseau vend à Armand Vaisard, \$8,500. A. Rivest, notaire — 1926.

Quartier St-Gabriel. — Rue Arago, vacants, lots Nos 4671-870, 871, terrain 3,767 pieds. Sévère Godin Jr vend à Jonas Rugenius, \$500. R. Faribault, notaire — 1926.
Quartier Maisonneuve. — Rue Bourdonnière, vacants, lots Nos 1352, 1353. La succession Isaac Préfontaine vend à Salomon Daviau, \$560. J. P. Lamarche, notaire — 1926.

Quartier Maisonneuve. — Rue Bourdonnière, vacants, lots Nos 18-1314, 1319. La succession Isaac Préfontaine vend à Wilfrid Noël, \$540. J. P. Lamarche, notaire — 1926.
Quartier Maisonneuve. — Rue Bourdonnière, vacant, lot No 18-1314. La succession Isaac Préfontaine vend à Héloïse Desmarais, \$250. J. P. Lamarche, notaire — 1926.

Ville Mont-Royal. — Côte Notre-Dame de Vertu, vacants, lots Nos 254-252, 253, terrain 71.5 x 93 pieds. J. A. Davis and Co. vendent à J. E. H. Beaulieu, \$1,600. C. S. Tassé, notaire — 1926.
Quartier Maisonneuve. — Rue Bourdonnière, vacants, lots Nos 1352, 1353. La succession Isaac Préfontaine vend à Salomon Daviau, \$560. J. P. Lamarche, notaire — 1926.

Ville Mont-Royal. — Côte Notre-Dame de Vertu, vacants, lots Nos 254-252, 253, terrain 71.5 x 93 pieds. J. A. Davis and Co. vendent à J. E. H. Beaulieu, \$1,600. C. S. Tassé, notaire — 1926.
Quartier Maisonneuve. — Rue Bourdonnière, vacants, lots Nos 1352, 1353. La succession Isaac Préfontaine vend à Salomon Daviau, \$560. J. P. Lamarche, notaire — 1926.

Ville Mont-Royal. — Côte Notre-Dame de Vertu, vacants, lots Nos 254-252, 253, terrain 71.5 x 93 pieds. J. A. Davis and Co. vendent à J. E. H. Beaulieu, \$1,600. C. S. Tassé, notaire — 1926.

on comprend toutes les salles qui ne sont pas à proprement parler des classes telles que le gymnase, l'auditorium, la salle de musique, la salle de communauté, l'atelier, c'est-à-dire la salle où l'on donne les cours et travaux manuels. Ces salles, qui sont au nombre de 5 ou 6, sont occupées aux heures des classes par d'autres élèves qui sont sous la direction de professeurs spéciaux. Les enfants sortent des classes, ils occupent ces salles. Ceux qui les occupaient précédemment vont occuper les classes en sorte qu'il y a un changement alternatif. M. Labarre ajoute que dans plus de 110 villes américaines dans 33 Etats, possèdent des écoles où le système dit "Platoon Plan" est en usage. Il en existe notamment dans quatre villes au Canada: Vancouver, Hamilton, Toronto et Windsor.

Dans les classes préparatoires de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, déclare M. Labarre, l'on suit avec un très grand soin les directions du Comité Catholique du Conseil de l'Instruction Publique. Le Comité Catholique donne même en détail le programme de ces classes préparatoires.

A une question de M. le commissaire Victor Doré, M. Labarre dit qu'il apportera à la prochaine séance les statistiques indiquant le nombre des classes qui comptent 40 enfants et au-dessus. M. Labarre demande la permission d'exposer les arguments qui démontrent que le nombre considérable d'enfants dans les classes est contraire à l'enseignement de la pédagogie, contraire à l'hygiène, contraire au sentiment général du personnel et contraire aux règlements du Comité Catholique du Conseil de l'Instruction Publique.

Un point sur lequel M. Labarre a appuyé fortement au cours de son témoignage d'hier après-midi, ce fut la compétence des institutrices, tant laïcs que religieuses, qui enseignent dans les classes préparatoires. "Les institutrices de ces classes, dit M. Labarre, sont toutes maternelles par leur grand dévouement, par leur tendresse, par l'attachement qu'elles portent aux enfants et par les soins matériels physiques qu'elles leur donnent." M. Labarre déclare, en outre, que le système de rotation qui est le meilleur dans les écoles est celui qui consiste à faire alterner les enfants, soit l'avant-midi ou l'après-midi et non pas une partie de l'avant-midi et une partie de l'après-midi. Ce dernier mode ne plait guère aux parents qui s'en sont déjà plaints, du moins dans le district Nord où les deux systèmes ont été mis à l'épreuve.

M. J. Alfred Leduc demanda à M. Labarre s'il croyait que le système de rotation était pratique. "C'est un pis-aller, répond M. Labarre." M. Montpetit demanda à son tour si ce système a donné des résultats. "Plutôt moindres, ajoute M. Labarre, car les enfants qui fréquentent ces classes sont plus faibles que ceux qui n'alternent pas."

Revenant aux écoles préparatoires, M. Leduc demanda s'il ne serait pas mieux de grouper ces écoles par arrondissement dans des constructions neuves de grosses constructions et très éloignées les unes des autres. M. Labarre dit que ces écoles seraient ce qu'on appelle des "Kindergartens", où l'on reçoit les enfants de 3 ans à 6 ans. "Ces jardins d'enfance ou écoles maternelles doivent être nombreux et situés dans des endroits faciles d'accès pour les tout petits enfants. Pas n'est besoin d'immenses constructions pour cette fin. Des édifices nombreux mais de dimensions plutôt restreintes qui permettent de recevoir une centaine d'enfants, dans trois ou quatre classes, voilà quel en serait l'idéal. A Montréal, par exemple, un arrondissement d'école maternelle consisterait en un carré de maisons formé par deux ou trois rues longitudinales et trois ou quatre rues transversales. Les enfants résidant dans ces constructions se rendraient à une école située à peu près au centre. C'est ainsi que sur le territoire d'une paroisse assez grande nous pourrions construire deux, trois et peut-être jusqu'à quatre jardins d'enfance. Les petits enfants se rendraient à l'école seuls, étant donné que les dangers de la rue n'existeraient pas pour eux, et les parents ne seraient pas inquiétés."

Parlant de la pédagogie et de la médecine qui ne s'accordent pas explique M. DeSerres, M. Labarre dit que la pédagogie et la médecine s'accordent bien pourvu que l'on parte d'un même point de vue et que l'on ne suppose pas que l'on donne aux petits enfants de 3 à 6 ans des cours de deux heures de durée en faisant tenir ces enfants dans des écoles, "où n'existe pas dans nos écoles, dit-il." Il rappelle que dans ces classes préparatoires et que durant trois quarts d'heure pour le moins les enfants ont changé sept ou huit fois de position. Le travail qui s'accomplissait alors, c'était l'arithmétique (était tout intuitif et concret et ne demandait aucun effort intellectuel).

M. A.-C. MILLER
Le directeur-secrétaire de la Commission du district Centre fut ensuite appelé à produire certains documents au sujet du survillant des absences, charge qui n'existe que dans le seul district Centre. M. Miller déposa alors une copie de chaque résolution nommant M. Loranger, Roy et Brunelle surveillants dans le district Centre. Il produisit également une copie des rapports de ces trois surveillants des absences ainsi que quelques recommandations les concernant.

M. J.-P. LABARRE
M. J.-P. Labarre, directeur-secrétaire de la Commission du district Nord et officier du Conseil de l'Instruction Publique, est aussi appelé à témoigner. Il devait être interrogé mardi après-midi par le commissaire Lavallée, mais comme ce dernier était absent pour causes majeures, la Commission avait remis l'audition de son témoignage à la séance d'hier après-midi.

Il déposa d'abord un tableau de la moyenne de la fréquentation scolaire dans toutes les classes, de décembre 1925 à janvier ou février 1926. Le point essentiel du témoignage de M. Labarre, c'est que l'alternance est d'un usage constant aux Etats-Unis. M. Labarre a appuyé aussi, en insistant sur la compétence des institutrices de classes préparatoires qui sont, dit-il, "toutes maternelles".

"Sur une population de 10,000,880 élèves dans les villes américaines de 2,000 habitants et plus, il y a 182,000 élèves qui sont soumis au système de rotation ou d'alternance. Il existe également aux Etats-Unis, un système rotatif spécial dénommé "Platoon Plan". Ce système consiste à laisser l'école absolument inoccupée durant toute la journée. Toutes les classes et toutes les autres parties de l'école sont occupées. Par parties de l'école,

Le schisme politique au Nicaragua
(Dépêche de la Presse Associée)
Managua, Nicaragua, 1er. — Le Dr Juan Sacasa, chef politique des libéraux révolutionnaires, est arrivé à Puerto Cabezas, avec un certain nombre de ses partisans pour y établir un gouvernement libéral en opposition au gouvernement conservateur ayant pour chef le président Adolfo Diaz.

Le schisme politique au Nicaragua
(Dépêche de la Presse Associée)
Managua, Nicaragua, 1er. — Le Dr Juan Sacasa, chef politique des libéraux révolutionnaires, est arrivé à Puerto Cabezas, avec un certain nombre de ses partisans pour y établir un gouvernement libéral en opposition au gouvernement conservateur ayant pour chef le président Adolfo Diaz.

CARTES D'AFFAIRES

PLACEZ VOS ASSURANCES DANS LA COMPAGNIE
UNION ASSURANCE SOCIETY LIMITED, DE LONDRES
ALBERT BERNARD
Agent Spécial, Département Français,
Chambre 507, 205 rue Saint-Jacques, Tel. Lancaster 9267-9268.

La ménagère sage et économe emploie la
FIVE ROSES FLOUR
Fabriqué par
LAKE OF THE WOODS MILLING CO., LTD.
Demandez-la à votre épicière.

MONTREAL DRY DOCKS LIMITED
OUVRIERS EN NAVIRE, INGENIEURS et CHAUDRONNIERS.
Adresse télégraphique: "DRYDOCK", Montréal, Québec et usines.
127 RUE MILL, MONTREAL.

JOHN S. METCALF CO., Limited
INGENIEURS — ELEVATEURS A GRAIN
54, rue St-François-Xavier. — Bureau Tél. MAin 0325.
DEPARTEMENT DES DESSINATEURS MAin 0324.

QUINLAN, ROBERTSON & JANIN
Entrepreneurs Généraux
Quais — Pavages — Bâtiſses — Travaux de havre
702, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Qué. Tel., Uplown 5220.

ST. MAURICE VALLEY CORPORATION
SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION DE LA
BELGO-CANADIAN PAPER COMPANY, LIMITED
Shawinigan Falls, P.Q.
St-Maurice Paper Company, Limited
Trois-Rivières, P.Q.
Production annuelle: 125,000 tonnes de papier à journal.
Siège social: MONTREAL, QUÉBEC.

SHERMAN
TAILLEUR
PREMIERE CLASSE
TEL: LANCASTER 9621
207, rue Saint-Jacques, Montréal

CKA SAND AND GRAVEL COMPANY LIMITED
134, RUE McCORD, MONTREAL.
A HUTCHINSON, GÉRANT DES AFFAIRES.

LA PHOTO "FOR EVER"
Le vingt et unième Salon international d'art photographique, vient de fermer, si l'on ose dire, son obturateur. Ce Salon avait été inauguré par l'aimable M. Paul Léon. Le fait de la présence officielle d'un directeur des Beaux-Arts attribue logiquement, une fois de plus, à la photographie la qualité de Bel-art, que certains grincheux lui déniaient.

La photographie est donc un art en dépit de l'usage qu'elle comporte obligatoirement une petite mécanique. Elle est un art, puisqu'elle est le résultat du directeur des Beaux-Arts, et aussi parce qu'il y a des photographes affreux, brutaux, vulgaires, mal prisés et mal décelés, et d'autres charmants, distingués, séduisants, exquises, et que la différence entre les secondes et les premières est due à l'intervention du goût, de la mesure, d'un sens secret de ce qui est joli ou non, esthétique ou pas. Même en photographie il existe une interprétation du modèle — homo additur naturae — et c'est, si l'on veut se référer à la définition classique, cette interprétation qui constitue l'œuvre d'art.

Faisons même sans douleur le paradoxe. Le photographe a un avantage sur la peinture: elle est obligatoirement sincère. Elle ne peut pas donner à ses erreurs des raisons larabiscotées et hypocrites. Quand elle présente un clocher d'église par exemple à la tour penchée de Pise, elle ne dit pas que c'est comme cela qu'elle voit le clocher, ou bien que l'artiste doit tenir compte de la rotation de la terre sur elle-même, ou encore, plus simplement, qu'il y a une erreur de perspective. Quand on représente les clochers d'aplomb! Quand un photographe vous montre un clocher ivre, tout ce qui pique de la girouette, il ne cherche pas de vaines excuses, il avoue avoir braqué son appareil de travers.

Autre preuve de la qualité artistique de la photographie: c'est M. Paul Chabas, président de l'Académie des beaux-arts, qui présidait aussi le jury d'admission. Rien que pour sa conception picturale délicieuse du bain froid, M. Paul Chabas a droit au titre d'artiste raffiné. Tout ce qu'il peut y avoir de douce poésie dans l'hydrothérapie en plein air, il l'exprime dans ces toiles où des fillettes ingénues, blondes, fines, nacrées — n'en dépiasez pas amateurs de nialades décomposées — s'abattent dans des étangs de rêve, dorés et lumineux.

Le tort principal de la photographie, vis-à-vis des révolutionnaires déchainés, c'est de dessiner trop bien "La probité de l'art", que préconisait M. Léon. Ingres, en est devenu la honte. Attendez que le temps ait secoué le crêpe; nous verrons bien ce qui restera dedans.

Quel que l'on en puisse penser au point de vue purement artistique, tout le monde sera d'accord sur ce point: la photographie est un bienfait social. Il faut être bien deshérité d'argent ou d'intelligence primaire pour ne pas posséder son petit appareil à photographier et ne s'en aller à tout propos, le viseur au vent, à la chasse attrayante du souvenir.

Quel que l'on en puisse penser au point de vue purement artistique, tout le monde sera d'accord sur ce point: la photographie est un bienfait social. Il faut être bien deshérité d'argent ou d'intelligence primaire pour ne pas posséder son petit appareil à photographier et ne s'en aller à tout propos, le viseur au vent, à la chasse attrayante du souvenir.

AUX USSES

Mlle ESTHER MAXWELL EST-ELLE UN TEMOIN INCOMPETENT?

Me Gendron, au nom de la défense, prétend que oui, quant à ce qui regarde l'identification d'Henri Bertrand, à la Sûreté. — Il demande d'interroger sur "voir dire". — L'aveugle Mulhollin contre-interrogé — Une bibliothèque. — Longue argumentation.

A la séance d'hier après-midi aux Assises, on s'instaura, depuis lundi, la cause d'Henri Bertrand accusé du meurtre de J. Antonio Baedry, le 14 août, 1926, en son bureau, trois témoins ont été entendus; si une femme n'est restée que cinq minutes dans la boîte, par contre le témoin James H. Mulhollin, a été longuement contre-interrogé par Me Lucien Gendron, c.r., tandis qu'une demande de ce dernier, à l'honorable juge C. A. Wilson, président du tribunal, d'interroger Mlle Esther Maxwell sur "voir dire", a donné lieu à une argumentation fort intéressante, mais plutôt embarrassante à rapporter à cause de ses technicités.

Et la Cour s'est ajournée, l'honorable juge Wilson réservant à la séance de cet après-midi, sa décision, quant au fait que Mlle Maxwell serait incompétente à rendre témoignage par le fait qu'il y a eu un vice de procédure dans le mode d'identification. Me Gendron prétend par le fait qu'une photographie de Bertrand lui a été montrée, à la Sûreté, alors qu'on l'amena pour lui faire identifier Bertrand, en lui disant que c'était la personne qu'elle avait à identifier, qu'on ne peut maintenant, la faire entendre comme témoin, quant à ce qui regarde l'identification de l'accusé faite par elle, à la Sûreté.

La question de produire, au dossier, les dépositions, ou une déposition d'un témoin entendu à l'enquête préliminaire a donné lieu à une argumentation serrée. Tandis que le président de la Cour, s'est défendu de connaître un iota de ce qui avait été déclaré à l'enquête préliminaire, Me Gendron a déclaré que ce n'était pas son intention, à la fin, de tenter de faire mettre les dépositions de cette enquête, au dossier.

Quant à la déposition de Mulhollin, elle se résume à ceci à savoir qu'il a eu jusqu'à trois revolvers dont deux sont disparus comme par enchantement, tandis que le troisième il le vendit; qu'il a mis des annonces dans le "Star"; qu'il a eu la visite de deux détectives environ quinze jours après qu'il eut vendu un revolver qu'il dit être à l'accusé Bertrand. Il a aussi été question de l'identification de Bertrand par le témoin.

L'accusé, lui, est très calme, il se tient presque continuellement assis et suit avec un intérêt continu les diverses procédures. La salle d'audience est remplie de spectateurs, dont un grand nombre d'avocats.

JAMES H. MULHOLLIN Le premier témoin entendu est James H. Mulhollin. Me Gendron l'interroge; s'il est aveugle depuis l'âge de 17 ans, ses facultés mentales n'ont pas été atteintes, car ses réponses se suivent rapides et claires et d'une voix forte. Le témoin dit d'abord qu'il a 59 ans et qu'un jour il eut un revolver à faire réparer chez un M. Dufresne; il est accorder de piano mais en 19... comme il perdit sa position chez Lindsay, il continua à faire un peu d'accordage, c'est Henri Bertrand qui était son comptable et il n'a jamais eu à s'en plaindre.

—Est-ce que Bertrand ne vous appelait pas "Father Mulhollin"? —Peut-être? —D'autres aussi? —Cela se peut. —Avez-vous plus d'un revolver à votre maison d'affaire, rue Sainte-Catherine? —En 1923, nous en avions deux. —Mais vous avez le calibre 22? —C'était plutôt un jonet. —Avez-vous encore ce 22? —Non, j'ai vendu le 32 et le 22 est disparu. —Quand cela? —Il n'y a pas eu de laisser d'adresse quand ils l'ont pris. —Combien de revolvers avez-vous de 1923 à 1926? —Depuis 1923 à 1926, j'ai eu deux revolvers. J'en avais un autre, depuis 10 à 15 ans, il est disparu, je ne saurais dire s'il a été volé.

De 1923 à 1926, il a rencontré Bertrand une fois, à la fin de 1924, coin Saint-Denis et Beaubien, le témoin lui a parlé de ses affaires qui n'étaient pas excellentes. —En juin dernier, avez-vous rencontré Bertrand? —Oui. —Si vous l'avez rencontré ailleurs vous vous le rappelez? —Oui. —De juin 1925 au moment où vous avez rencontré Bertrand au bureau, chez le capitaine Mercier, avez-vous rencontré Bertrand? —Oui. —Avez-vous rencontré le frère de Bertrand en 1925? —Non, du moins il m'a pas parlé. —Donc, depuis 1923, vous n'avez pas rencontré le plus jeune des frères Bertrand, celui qui travaillait pour vous? —Pas que je sache. —Vous demeurez au No 102 rue Anderson? —Oui, chez Mme Maxwell. J'ai là ma chambre, j'y prends quelques repas.

LES ANNONCES —Quand avez-vous mis votre première annonce dans le "Star"? —Je ne sais pas au juste, j'en ai mis plus d'une, alternant de temps en temps. —Celle annonce du 23 juin 1926, était-elle la première? —Il me semble que c'était la dernière. —Sur cette annonce du 23, est-ce que d'autres personnes, à part Bertrand, ont allées voir? —Je sais qu'une autre personne est venue, je ne sais pas son nom. —Quand Bertrand est-il allé chez vous? —C'est le 24 ou le 25, c'est possible que ce soit le 26 aussi. —Plus probablement le 24 ou le 25? —C'est ça, plutôt le 25. —Vous êtes resté à la maison tout le jour, cette journée-là? —Pratiquement. —A quelle heure du jour Bertrand est-il allé chez vous?

LA CONVENTION DE CETTE ASS. LIBERALE

Les délégués de l'Ass. Lib. Dorion - St-Denis la tiendront, vendredi soir, au No 714 Ave Mont-Royal

A la convention de l'Association libérale Dorion-Saint-Denis, qui aura lieu demain, (vendredi 3 décembre), au No 714 rue Mont-Royal Est, on verra les fonctionnaires et délégués de l'Association. Les délégués qui assisteront à la convention ont été élus chacun par l'exécutif de chaque paroisse.

Voici la liste de ces délégués: MEMBRES DE L'EXECUTIF GENERAL

Membres à vie: C. Bourassa, O. Martel, Président, L. C. Farley; 1er vice-président, W. Deslauriers; 2e vice-président, J. S. Vallée; secrétaire, L. Mikerson; assistant-secrétaire, E. Lefrançois; trésorier, O. Lamontagne; assistant-trésorier, F. Comte; auditeurs, P. A. Lamoureux et J. R. P. Gagnon; commissaires-ordonnateurs, S. Laporte, H. G. St-Georges; aviseurs légaux, M. Bédard, W. Denis. Directeurs — J. A. Francoeur, J. Rochon, O. Fiset, A. Rié, O. De-celle, J. Gauthier, G. H. Robert, A. Pelletier, L. Gighardi, P. Daoust, E. E. Dupré, J. Spidaleri, J. Aranoff, Ed. Latourrelle et J. Lefrançois.

Délégués, section St-Edouard — A. H. Hébert, R. Lefrançois, Oscar Nantis, Dr J. A. Lefrançois, Oscar Allard, H. Melançon, T. Métayer, Jos. Melançon, Gaston Poulin, J. H. M. Gagnon, F. T. Lavigne, J. D. Sénécal, Adrien Marcell, J. A. Bruneau, Bruno Roy et R. Paradis. Délégués, section St-Jean — A. Porier, G. H. Robert, J. J. Beaurgard, A. Bellise, S. Perrault, A. Pagé, C. A. Malouf, E. Chapleau, U. Croteau, Dr A. Groulx et V. Farley. Délégués, section St-Denis — H. A. Marquis, Uric Crépeault, W. Holy, J. Lamarche, G. W. Rhéault, Lucien Lepage, Arthur Piché, A. Sauvé. Délégués, section Sainte-Cécile — Dr D. Raymond, P. E. Dupré, Léol Pa-pineau, Arm. Lefebvre et F. X. Blache. Délégués, section Saint-Jean Berchmans — M. St-Jean, président; V. Pilon, 1er vice-président; P. Leclerc, 2e vice-président; J. Lépine, assistant secrétaire; R. Paquette, premier commissaire-ordonnateur, et W. Comtois, secrétaire.

Délégués, section italienne — Leone Gagliardi, P. Malasesta et Giov. Spidaleri.

ELECTIONS DE L'ASS. ATHLETIQUE DE LA POLICE

L'inspecteur T. Kavanagh a été élu président. — Bureau de direction

L'Association athlétique de la police de Montréal a tenu son assemblée annuelle, hier soir, sous la présidence de l'inspecteur A. Maranda. Les membres suivants furent élus, pour faire partie du bureau de direction pour l'année 1927, (élus par acclamation). Président honoraire: Pierre Bélanger, chef de police; président actuel, T. Kavanagh, inspecteur; 1er vice-président, Alf. Bélanger, capitaine; 2e vice-président, Jos. Filiatrault, capitaine; secrétaire, constable (948) A. Deseve; trésorier, sergent Ed. Lebeau; directeurs: capitaine R. McCrea, lieutenant J. O'Neill, lieutenant H. Branchaud, sergent-détective A. Tremblay, sergent A. Hébert, constable (820) E. Boucher, constable (890) H. Godin, constable (136) J. Mathieu, constable (933) C. Simard, constable (527) A. Vézina.

UN CAPITAINE DE NAVIRE PERD SON CERTIFICAT

La cour d'enquête jette tout le blâme sur le capitaine J.-B. Blouin pour cette collision

Le capitaine L.-A. Demers, commissaire des collisions maritimes, vient de terminer une enquête sur la collision du S.S. Miron avec le voilier St-Charles, de la Malbaie, le 1er octobre dernier, près de Goose Island Shoal, en recommandant la destitution du capitaine du S.S. Miron, M. J.-B. Blouin. La cour a annulé le certificat du capitaine Blouin et a recommandé de lui donner à la place un certificat de second officiers à bord d'un navire de fret ou de passagers pour le service des côtes. On reprochait surtout au capitaine Blouin de ne pas s'être tenu dans le voisinage du voilier après la collision, contrairement à toutes les règles maritimes. La Cour le tient responsable de la collision par son imprudence et son insouciance à confier la direction de son navire à des hommes incompétents, dans une région fréquentée de la rivière. Il est simplement providentiel que le voilier n'ait pas été coupé en deux au moment de la collision et qu'il n'y ait pas eu de pertes de vies.

REUNION DE LA LIGUE DES PROPRIETAIRES

Une assemblée de la Ligue des Propriétaires aura lieu ce soir à 8 heures, au local de la ligue, 76, rue Saint-Gabriel. Plusieurs questions seront discutées, entre autres celles des pavages, la question scolaire et plusieurs autres de première importance pour les propriétaires de Montréal. Les propriétaires sont invités à la réunion.

5,731 LOGEMENTS ERIGES A PARTIR DU 1ER JANVIER 1926

La valeur de la construction dépasse de \$1,138,966 celle de l'an dernier à date. — Un total de \$24,829,889. — La construction des logements est fort active. — Les statistiques pour les mois de novembre écoulé. — Des chiffres comparatifs.

Il y a eu à Montréal, durant les onze premiers mois de cette année, pour \$1,138,966 de construction en plus que l'an dernier pendant le même temps. La valeur totale pour les onze mois de 1926 s'éleva à \$24,829,889, comparativement à \$23,690,923 pour la période correspondante de 1925. Tels sont les chiffres officiels obtenus au service municipal de l'inspection des bâtiments.

De son côté, la construction des logements s'est maintenue fort active, quoiqu'elle soit un peu moins considérable que l'an dernier. Pendant les onze mois de cette année, des permis ont été accordés pour 2,001 maisons et 73 maisons de rapport formant en tout 5,731 logements. Pendant la même période de l'an dernier, il y a eu 2,042 maisons et 59 maisons de rapport formant un total de 5,966 logements. Il y a donc une différence en moins pour 1926 de 41 maisons et de 235 logements, mais on constate que la construction des maisons de rapport ou à conciergerie a été beaucoup plus active cette année qu'en compté déjà 73 contre 59 l'année précédente.

Quant au mois de novembre qui vient de se terminer, on remarque qu'il a dénoté une activité tout aussi grande que durant le même mois de 1925. La valeur de la construction pour ce mois s'éleva à \$2,332,789, tandis qu'elle s'élevait à \$2,331,420 en novembre 1925. Si l'on continue la comparaison entre ces deux mois, il faut signaler, en faveur de novembre de cette année, un avantage considérable dans la construction des logements: il y a eu des permis pour 210 maisons et onze maisons de rapport formant en tout 743 logements, tandis qu'en novembre 1925, il n'y en avait que pour 209 maisons et 4 maisons de rapport formant 688 logements.

Voici comment s'est répartie la construction et sa valeur pour le mois de novembre écoulé: Construction nouvelle: permis, 402; valeur, \$2,080,100, pour les 198 maisons et 7 maisons de rapport formant 697 logements et 26 magasins; 109 hangars, 72 garages, 3 écuries, 3 manufactures, 2 entrepôts, un édifice à bureaux, une église et 5 constructions diverses. Modifications: permis, 65; valeur, \$252,689, pour 12 maisons et 4 maisons de rapport formant 46 logements et 4 magasins; un hangar, 5 garages, une écurie, une manufacture, 2 entrepôts, 3 bureaux et 36 constructions diverses. Grand total: permis, 468; valeur, \$2,332,789, pour 210 maisons et 111 maisons de rapport formant 743 logements et 30 magasins; 110 hangars, 77 garages, 4 écuries, 11 manufactures, 4 entrepôts, 4 édifices à bureaux, une église et 41 constructions diverses. Voici les chiffres comparés sur la valeur de la construction pendant les onze premiers mois de 1925 et 1926:

Table with 4 columns: Month, 1925, 1926, 1925, 1926. Rows for Jan, Feb, Mar, Apr, May, Jun, Jul, Aug, Sept, Oct, Nov, Total.

Total \$23,690,923 \$24,829,889. Voici maintenant un tableau indiquant la marche de la construction des logements pendant les mêmes mois de 1925 et 1926:

Table with 4 columns: Month, 1925, 1926, 1925, 1926. Rows for Jan, Feb, Mar, Apr, May, Jun, Jul, Aug, Sept, Oct, Nov, Total.

LE PAVAGE DE LA RUE HUTCHISON COUVERA 64 CENTS AUX PROPRIETAIRES

C'est ce que décide, après un vif débat, le conseil municipal qui adopte le règlement à cet effet par un vote de 6 contre 3. — Une expropriation que l'on fera sans tarder. — Une patinoire de plus. — Le service du tramway.

Séance assez orageuse, hier soir, au conseil municipal d'Outremont. On sentait quelque chose dans l'air, car rarement l'assistance avait été aussi considérable. On ne fut pas long à savoir ce dont il s'agissait. C'était une question déjà avancée puisqu'il s'agissait du pavage de la rue Hutchison, de la rue Bernard au boulevard Saint-Joseph. Le débat a commencé dès la demande d'adoption du rapport du comité général lequel comprenait une clause à cet effet. La clause, comme on le sait déjà, portait la taxe de ce pavage à 64.87 cents le pied carré avec une largeur de rue de 40 pieds.

M. l'échevin Gravel se leva immédiatement et demanda que l'on discutât cette question avant de l'adopter. Dans tous les cas, il déclare qu'il y a dans l'assistance des propriétaires qui désiraient prendre la parole sur cette question et il demande qu'on les entende.

Sur l'initiative du maire Beaubien, M. J. O. Hamelin prend le premier la parole. Il déclare tout d'abord que la taxe imposée aux propriétaires de la rue Hutchison est trop élevée si on la compare à celle que paient d'autres propriétaires, sur le Chemin Sainte-Catherine, par exemple, où la taxe ne comporte que le tiers du coût du pavage. Sur la rue Hutchison, dit-il, on surcharge les propriétaires de ce leur demander 64.87 cents le pied pour un pavage qu'ils n'ont pas demandé de cette sorte et qui a été construit par la cité de Montréal. Il croit que la chose est injuste et il ajoute que les propriétaires sont consentants de faire leur juste part, mais pas dans une si forte proportion. Ils ne sont pas en faveur des améliorations.

M. William Gravel parle dans le même sens et demande qu'on impose aux propriétaires une taxe raisonnable et que ces derniers ne se plaignent pas.

Le maire Beaubien a ensuite pris la parole pour expliquer que la taxe imposée n'est pas déraisonnable puisqu'en d'autres parties de la rue Hutchison on paie \$1.12 et \$1.29 qu'ailleurs, sur d'autres rues, on paie jusqu'à \$1.80. En fixant la taxe à 64.87 cents, le conseil a cru demeurer dans les limites de la modération et c'est cette taxe qu'il demande aujourd'hui d'adopter.

On était sur le point de prendre le vote quand l'échevin Gravel proposa de fixer cette taxe à 58 cents. La motion fut mise aux voix et battue par un vote de six contre trois. Le rôle homologué établissant la taxe à 64.87 cents fut adopté par le même vote. Le conseil a aussi discuté la question de changer de notaire de la cité. Actuellement les actes notariés de la cité d'Outremont sont faits par un notaire résidant à Montréal et que quelques échevins veulent que le cité prenne un notaire demeurant à Outremont, qui paie taxes au trésor de la cité. On a même mentionné un nom, mais rien de définitif n'a été fait à ce sujet, la question étant renvoyée au comité général. La cité a décidé de prendre des poursuites contre la Montreal Light, Heat and Power Consolidated en recouvrement de deux années de taxes arriérées. La compagnie prétend qu'on ne peut lui imposer de taxes pour des conduites qui sont enfouies sous terre, mais le conseil est d'avis contraire. Le montant en jeu est de \$3,000. Le conseil a également décidé d'expurger le terrain de M. Côté, sis à l'angle des rues McCullough et Che-min Sainte-Catherine, afin de modifier la courbe de la rue et éviter tous accidents possibles. Le maire Beaubien explique qu'on n'en était venu à aucune entente avec M. Côté quant à l'achat de la langue de terre dont la cité a besoin pour cette amélioration qu'il dit nécessaire. M. Côté était présent dans la salle et protesta contre cette opération qu'il trouve injuste et qui l'affecte considérablement. La question se terminera devant la commission des utilités publiques qui statuera sur la valeur des dommages. L'échevin Pitt demande de transformer, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi du travail à quelques-uns de ses employés qui chôment l'hiver. La taxe de breuvage se vendrait 5 cents, pas plus. Il demande aussi qu'on installe dans Outremont une glissoire et un saut de skieurs. Le tout sera étudié par le comité des parcs et amusements, pour l'hiver, le terrain de tennis, à l'angle des rues Chemin Sainte-Catherine et Bellingham, en patinoire publique. Il déclare que la cité n'en a pas dans cette partie de la ville. Il demande en plus qu'à chaque patinoire, la cité opère un kiosque où l'on ne vendrait que des breuvages chauds, — thé, café, chocolat — ce qui permettrait aux patineurs de se réchauffer à bon marché et sur place. La cité fournirait ainsi